



LOURDES



Contacts

URGENCES

- **Pompiers** - Tél. 18
- **Gendarmerie - Combourg**
Tél. 17 ou 02 99 73 06 17
- **Intervenant social**
Gendarmerie de Combourg
Tél. 07 66 83 44 23
- **SAMU** - Tél. 15
- **Centre Anti-Poison - Rennes**
Tél. 02 99 59 22 22
- **Hôpital Pontchaillou - Rennes**
Tél. 02 99 28 43 21
- **Hôpital Saint-Malo**
Tél. 02 99 21 21 21
1, rue de la Marne
35400 Saint-Malo
- **Clinique Saint-Joseph**
Tél. 02 99 73 05 34
Les Rivières - 35270 Combourg
- **Centre de Soins Joséphine Le Bris**
Tél. 02 99 73 31 93
48, avenue de la Libération
35270 Combourg
- **Maison médicale de garde**
Tél. 09 71 31 03 91
Centre hospitalier Saint-Joseph
Les Rivières - 35270 Combourg

ADMINISTRATIONS

- **Trésorerie de Tinténiac**
Tél. 02 99 68 02 42
6, avenue Du Guesclin
35190 Tinténiac
- **La Poste de Combourg** - Tél. 3631
- **Sous-Préfecture de Saint-Malo**
Tél. 02 99 20 22 40
3, rue Roger Vercel
35401 Saint-Malo
- **Préfecture de Rennes**
Tél. 0 821 80 30 35
3, avenue de la Préfecture
35026 Rennes
- **Renseignement Service public**
Tél. 3939

- **Communauté de Communes**
Tél. 02 99 45 23 45
22, rue des Côteaux
35190 La Chapelle-aux-Filtzméens
accueil@bretagneromantique.fr
www.bretagneromantique.fr

- **Mairie de Combourg**
(doc. d'identité)
Tél. 02 99 73 00 18
Boulevard du mail
35270 Combourg
mairie@combourg.com
www.combourg.com

SERVICES TECHNIQUES

- **ERDF** - Service raccordement
Tél. 0 810 813 327
- **ERDF** - Dépannage
Tél. 09 726 750 35
- **GDF** - Dépannage
Tél. 0 800 47 33 33
- **SAUR France** - Accueil
Tél. 02 78 51 80 00
- **SAUR France** - Urgence
Tél. 02 78 51 80 09
- **SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)**
Tél. 02 99 45 31 68
22, rue des Coteaux
35190 La Chapelle-aux-Filtzméens
spanc@bretagneromantique.fr
- **VALCOBREIZH**
(gestion des déchets)
Tél. 02 99 68 03 15
1, La Lande - 35190 Tinténiac
contact@smictom-ille-rance.fr

- **Déchèterie**
Le Maroc - 35270 Combourg

SERVICES DIVERS

- **Maison des Services** - CCBR
Tél. 02 23 16 45 45
3, rue de la Mairie
35270 Combourg
maison.des.services@bretagneromantique.fr

- **Presbytère de Combourg**
Tél. 02 99 73 07 35
Place Saint-Gilduin
35270 Combourg

- **Pôle Emploi** - Tél. 3949
ZA Moulin Madame - 4, allée Lohon
35270 Combourg
www.pole-emploi.fr

- **AGECLIC**
Personnes âgées et handicapées
Tél. 02 99 73 43 23
3, rue de la Mairie
35270 Combourg
clic@ageclic.fr

- **ADMR**
Tél. 02 23 16 42 48
7 rue de Linon - 35270 Combourg
combourg.asso@admr35.org

- **CDAS**
Tél. 02 90 02 77 00
Square Emile Bohuon
35270 Combourg

- **Info Sociale en ligne**
Tél. 0 810 20 35 35

- **CAF**
Tél. 02 99 81 84 31
63, rue de la Marne
35400 Saint-Malo
www.caf.fr

- **RPAM Relais Parents Assistants Maternels**
Tél. 02 99 45 20 12
22, rue des Coteaux
35190 La Chapelle-aux-Filtzméens
rpam@bretagneromantique.fr

- **PIJ - Point Information Jeunesse**
Tél. 02 23 16 45 44
c.goulet@bretagneromantique.fr

- **SNCF de Combourg**
Tél. 02 99 73 00 43

- **SA La Rance**
(gestionnaire logements sociaux)
Tél. 02 99 40 02 20

DIVAGATION ANIMALE

Convention de la commune de Lourmais avec la fourrière : SACPA-CHENIL SERVICE
Tél. 05 53 89 74 63

Modalités de prise en charge des animaux accidentés :
Contacter le secrétariat de la mairie qui prendra contact avec la SACPA.



LOCATION/PRÊT DE MATÉRIEL DU COMITÉ DES FÊTES

Le Comité des Fêtes met à disposition des associations ou des habitants de la commune, son matériel : tables, bancs, barbecue, friteuse...

Pour tout renseignement et réservation, s'adresser directement à la Présidente, Marthe Vuillon au 02 23 16 04 62.

ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

Christine Boisivon - Tél. 06 85 29 51 76
3, rue des Tisserand - 35270 Lourmais

Marthe Vuillon - Tél. 02 23 16 04 62
2, La Saintiolais - 35270 Lourmais



OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

- lundi, mercredi et vendredi de 15 h à 17 h
- mardi et jeudi de 9 h à 11 h

En dehors de ces horaires vous pouvez appeler pour prendre rendez-vous.

Contact secrétariat de mairie :
Mairie de Lourmais - 6 rue des Potiers - 35270 Lourmais
Tél. 02 99 73 41 34 ou 09 67 26 41 34
E-mail: mairie@lourmais.fr



Sommaire

VIE COMMUNALE

- Équipe municipale
- Commissions municipales
- Mot du Maire
- Extrait des délibérations
- Travaux réalisés
- Projets
- Etat Civil
- PACS
- Recensement

URBANISME

- Autorisations de travaux
- Abattage et élagage des arbres

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

- Labo Citoyen
- Gestion des déchets
- Repair café
- Nids de frelons asiatiques
- Sécurité

VIE SOCIALE

- Relais paroissial
- CCAS et l'AGECLIC
- Associations subventionnées
- MSAP
- PAEJ
- Dispositif Argent de Poche

LOURMAIS D'HIER À AUJOURD'HUI

Aujourd'hui le COVID
Déjà à Lourmais de graves épidémies

VIE ASSOCIATIVE LOCALE

- UNC Section Anciens Combattants
- Club de l'Amitié
- Boule Bretonne
- Comité d'Animation et de Loisirs
- Rayons de Soleil Bretagne-Bénin
- Bêche Rieuse

INTERCOMMUNALITÉ

- Labo Citoyens
- Point Information Jeunesse
- Relais Parents Assistants Maternels
- Rénov'Habitat
- Auteur à l'école

SAGE

- Actualités du SAGE

AGENDA

- Dates à retenir

Bulletin municipal de Lourmais :
Édition de janvier 2021

Directeur de la publication :
François Bordin

Conception et impression : <http://dpmco.lourmais.fr>

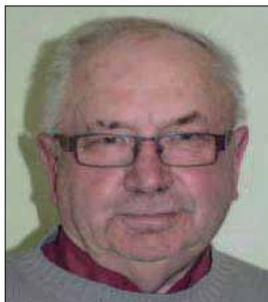
Rédaction : commission communication

Tiré à 220 exemplaires
Dépôt légal janvier 2021

Équipe municipale



François BORDIN
Maire



Michel Henri GAUTIER
1^{er} Adjoint

Gestion des finances,
de la voirie et de
l'assainissement



Laurence ROGER-PICHON
2^e Adjointe

Gestion des bâtiments communaux, de l'environnement
et des espaces verts, des relations avec les associations
et des affaires sociales



Michel Joël GAUTIER
3^e Adjoint



Jérémie PELLE
Conseiller Municipal



Marie-Françoise BORDIN
Conseillère Municipale



Delphine CHEVILLARD
Conseillère Municipale



Marie-Christine BLAIRE
Conseillère Municipale



Albert MEUNIER
Conseiller Municipal



Cédric BESNARD
Conseiller Municipal



Odile BLAIRE-HUBERT
Conseillère Municipale

COMMISSIONS MUNICIPALES

Commission d'Appel d'Offres

Titulaires : François BORDIN, Michel Henri GAUTIER, Odile BLAIRE-HUBERT
et Marie-Françoise BORDIN

Suppléants : Laurence ROGER-PICHON, Michel Joël GAUTIER et Cédric BESNARD

Commission bâtiments communaux

François BORDIN, Laurence ROGER-PICHON, Michel Joël GAUTIER, Cédric BESNARD,
Marie-Christine BLAIRE et Albert MEUNIER

Commission voirie et chemins communaux

François BORDIN, Michel Henri GAUTIER, Michel Joël GAUTIER, Jérémie PELLE,
Albert MEUNIER et Marie-Françoise BORDIN

Commission information et relations avec les associations

François BORDIN, Laurence ROGER-PICHON, Delphine CHEVILLARD,
Odile BLAIRE-HUBERT, Marie-Christine BLAIRE et Marie-Françoise BORDIN

Commission finances

François BORDIN, Michel Henri GAUTIER, Michel Joël GAUTIER et Marie-Françoise BORDIN

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)

François BORDIN, Laurence ROGER-PICHON, Delphine CHEVILLARD,
Marie-Christine BLAIRE, Odile BLAIRE-HUBERT, Yolande GAUTIER, Jocelyne SOUQUET,
Marthe VUILLON et Marie-Thérèse BLAIRE.

Mot du Maire



**Chères Lourmaisiennes
et Chers Lourmaisais,**

Les moments que nous vivons actuellement sont des moments très difficiles car cette année 2020, a été marquée par le Coronavirus (Covid-19). Cette crise sanitaire nous a tous impactés et restreints dans notre vie familiale ou professionnelle, ainsi que

dans nos déplacements. La distanciation sociale nous a empêchés de serrer dans nos bras tous nos êtres chers comme nos enfants et nos petits-enfants.

Nous souhaitons et espérons vivement que cette nouvelle année qui s'ouvre sera meilleure que la précédente.

Au nom du conseil municipal et des agents de la commune, je vous présente tous nos meilleurs vœux de bonheur, de santé pour 2021 avec une pensée toute particulière pour celles et ceux qui sont dans la peine ou la maladie.

Se souhaiter la bonne année c'est très important et il faut maintenir coûte que coûte cette tradition. Elle présage en effet des lendemains meilleurs et peut-être, est-ce également le moyen de conjurer le mauvais sort ou d'implorer indirectement les dieux.

C'est un temps qui aurait dû nous rassembler, pour faire le point sur l'année écoulée, et s'achever dans la convivialité mais malheureusement la crise sanitaire en a décidé autrement et nous a privés de ce plaisir. Cette pandémie nous a également empêchés de nous retrouver lors de l'élection du maire et du repas du CCAS.

Nous sommes passés à côté de beaucoup de choses comme notre rencontre avec les habitants lors de la fête communale, l'animation « Gonflés à Bloc », l'arbre de Noël, sans oublier **nos associations** qui n'ont pas pu œuvrer pour notre plus grand plaisir et tout cela nous a énormément manqué.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants et les remercions d'avoir choisi de s'installer à Lourmais.

Votre conseil municipal, de 11 membres, est installé depuis le 28 mai, avec 2 mois de retard, au terme d'un confinement inédit dans notre histoire. **Nous avons attaqué une période de 6 ans durant laquelle nous allons mettre toute notre énergie pour dynamiser notre commune et respecter tous nos engagements.**

A mon échelle, celle de votre maire, je suis responsable, avec mon équipe, de la conduite des affaires de notre commune, cela signifie tout d'abord gérer, comme le ferait un père de famille, les budgets de Lourmais, gérer le quotidien et se projeter dans le temps, suivre une trajectoire et une organisation tout au long du mandat en donnant le meilleur de moi-même et de nous-mêmes. Cela ne demande pas d'être « un génie » mais d'être toujours présent et actif : cela se traduit par une démarche constante de terrain, d'échange régulier par différents moyens avec les habitants, les associations et les interlocuteurs variés.

Alors cette année, je tiens à mettre mes vœux sous le signe de la cohérence et de l'action. Les actes sont plus éloquents que la parole.

L'heure du travail ensemble a déjà commencé.

Vous trouverez dans ce bulletin municipal les réalisations 2020 et les projets en cours.

Quelques moments forts de l'année 2020 :

- En effet le samedi 17 octobre, nous avons eu le bonheur de célébrer les **Noces de Diamant** de Monsieur et Madame Abel Souquet.
- Comme les années précédentes nous avons reconduit le dispositif « **Argent de Poche** » et quatre volontaires ont pu en bénéficier. Leur mission : poncer, mastiquer et peindre les portes de l'église afin de restaurer le patrimoine de la commune.

« On vous souhaite tout le bonheur du monde » comme le dit si bien le groupe Sinsémilia, et je m'associe à ce vœu pour réitérer tous mes souhaits de félicité pour cette année 2021 qui commence dans l'espoir.

Surtout soyez prudents et prenez bien soin de vous et de votre famille.

François Bordin

Conseil municipal

Extraits des délibérations

L'intégralité des délibérations est consultable en mairie

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2020

1. Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et complément indemnitaire.

Le conseil municipal adopte la mise en place du nouveau régime indemnitaire (R.I.F.S.E.E.P) concernant les agents de la Fonction Publique Territoriale.

2. Compte rendu des délégations

Le conseil municipal prend acte des délégations en matière de droit des sols.

3. Vote du Compte de Gestion 2019 du Budget de la commune

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

4. Vote du Compte Administratif 2019 du Budget de la commune

Le conseil municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Libellé	Investissement	
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2018	-	113 599,92
Opération de l'exercice 2019	79 758,37	78 141,55
TOTAUX	79 758,37	191 741,47
Résultats de clôture	-	111 983,10

Libellé	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2018	-	90 692,68
Opération de l'exercice 2019	165 872,10	189 263,89
TOTAUX	165 872,10	189 263,89
Résultats de clôture	-	114 084,47
Résultats définitifs	Excédent	226 067,57

5. Affectation du résultat de l'exercice 2019 du Budget de la Commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 114 084,47 € au compte 002 du budget primitif communal 2020.

6. Vote du Compte de Gestion 2019 du Budget Assainissement de la commune

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

7. Vote du Compte Administratif 2019 du Budget Assainissement de la commune

Le conseil municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Libellé	Investissement	
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2018	-	32 557,47
Opération de l'exercice 2019	8 571,00	11 947,00
TOTAUX	-	44 504,47
Résultats de clôture	-	35 933,47

Libellé	Exploitation	
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2018	-	9 473,78
Opération de l'exercice 2019	13 248,68	14 396,75
TOTAUX	13 248,68	23 870,53
Résultats de clôture	-	10 621,85
Résultats définitifs	Excédent	46 555,32

8. Affectation du résultat de l'exercice 2019 du Budget assainissement de la Commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 10 621,85 € au compte 002 du budget assainissement 2020.

9. Adhésion BRUDED (Bretagne Rurale et Rurbaine pour un Développement Durable)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler l'adhésion à l'association BRUDED (Bretagne Rurale et Rurbaine pour un Développement Durable).

10. Remplacement du mécanisme du cadran de l'église

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise ALAIN MACE, titulaire du contrat de maintenance de l'église, pour un montant de 2 344,74 € HT soit 2 813,69 € TTC.

11. Communauté de communes

Bretagne romantique : Adoption du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 24 janvier 2020 :

1/ **Voirie** : révision libre des transferts de charges en investissement suite au bilan des opérations PPI 2018-2019.

2/ **Voirie** : transferts de charges en investissement pour la voirie hors agglomération suite à la modification de l'intérêt communautaire de la compétence voirie.

Le conseil municipal approuve le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées en date du 24 janvier 2020.

12. Communauté de communes Bretagne romantique : Transfert de compétence eau potable : Approbation des conditions de liquidation des syndicats d'eau potable

Le conseil municipal approuve les conditions de répartition patrimoniale et financière dans le cadre de la liquidation des syndicats d'eau suivants : Le Syndicat de Production d'Ille-et-Rance (SPIR) et les Syndicats des Eaux (SIE) de la Région de Tinténiac Bécherel et de La Motte aux Anglais et les conventions de liquidation du SPIR et des SIE de la Région de Tinténiac Bécherel et de La Motte aux Anglais.

SÉANCE DU 28 MAI 2020

1. Vote à la majorité absolue pour instaurer un huis clos

Le conseil municipal en raison de la crise sanitaire décide de se réunir à huis clos.

2. Installation du conseil municipal

Le conseil municipal désigne un secrétaire de séance.

3. Election du Maire

Ayant obtenu la Majorité absolue, M. François BORDIN, a été proclamé Maire de la commune immédiatement installé dans ses fonctions et prend la présidence du conseil municipal.

4. Détermination du nombre d'adjoints

Le conseil municipal à l'unanimité fixe à 3 le nombre d'adjoints.

5. Election des Adjoints au Maire

A la majorité absolue, ont été proclamés adjoints et immédiatement installés : M. Michel Henri GAUTIER, 1^{er} adjoint, M^{me} Laurence ROGER-PICHON, 2^e adjoint, M. Michel Joël GAUTIER, 3^e adjoint.

6. Charte de l'élu local

M. le Maire informe les élus communaux de leurs devoirs et de leurs droits et leur remet une copie de la charte ainsi qu'une copie des dispositions relatives aux conditions d'exercice des mandats des conseillers municipaux (copie des articles L. 2123-1 à L. 2123-35).

7. Proclamation du tableau officiel

M. le Maire a donné lecture du tableau officiel de composition du conseil municipal de Lourmais.

SÉANCE DU 11 JUIN 2020

1. Proposition de modification de l'ordre du jour

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

2. Délégation à M. Maire de certaines attributions du conseil municipal au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal donne à l'unanimité délégation à M. le Maire.

3. Fixation des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints au Maire

Le conseil adopte à l'unanimité les indemnités de fonction du Maire et des Adjoints au Maire comme suit :

Population totale	Maire	
	Taux (en % de l'indice 1027*)	Indemnité brute mensuelle (montant en euros)
< 500	25,5	991,80

Population totale	Adjoints	
	Taux maximal (en % de l'indice 1027*)	Indemnité brute mensuelle (montant en euros)
< 500	9,9	385,05

*Montant mensuel correspondant à l'indice brut 1027 au 1^{er} janvier 2019 : 3 889,40 €.

4. Commissions municipales : constitution, composition et désignation des élus du conseil municipal

Le conseil municipal désigne les membres des différentes commissions municipales.

5. Commission d'Appel d'Offres : désignation de ses membres titulaires et suppléants

Le conseil municipal désigne les membres titulaires et suppléants de la commission d'Appel d'Offres.

6. Désignation du représentant communal candidat pour être membre de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Michel Henri GAUTIER, représentant communal titulaire et Michel Joël GAUTIER, représentant communal suppléant au SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne.

7. Désignation d'un délégué communal du Syndicat départemental d'énergie 35 (SDE 35)

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Albert MEUNIER, représentant communal au SDE 35.

8. Désignation d'un élu chargé des questions de défense

Le conseil municipal désigne à l'unanimité François BORDIN, correspondant défense pour la commune.

9. Désignation d'un représentant de la Personne Morale « délégués élus » au COS Breizh (Comité des Œuvres Sociales)

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Delphine CHEVILLARD, représentante communale au COS BREIZH.

10. Désignation d'un représentant à l'association BRUDED (Bretagne rurale et urbaine pour un développement durable)

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Marie-Christine BLAIRE, représentante titulaire et Cédric BESNARD, représentant suppléant à l'association BRUDED.

11. Vote des taux d'imposition 2020

Le conseil municipal à l'unanimité décide de maintenir les taux d'imposition des 3 taxes communales en 2020, à savoir :

Taxe d'habitation	13,40 %
Taxe foncière sur le bâti	14,52 %
Taxe foncière sur le non bâti	40,03 %

En conséquence, les produits assurés pour la commune en 2020 sont les suivants :

Taxe d'habitation	36 435 €
Taxe foncière sur le bâti	25 120 €
Taxe foncière sur le non bâti	12 730 €
Soit un total de :	74 285 €

12. Subvention exceptionnelle au commerce de Lourmais « le Bistrot Gourmand » liée à la crise sanitaire COVID 19

La crise sanitaire du Covid-19 a un impact économique majeur sur l'activité du commerce « le Bistrot Gourmand » situé sur la commune.

Ainsi, afin de soutenir M. Jérôme MORIN, gérant du « Bistrot Gourmand » et pour tenir compte de la fermeture du commerce durant la période de confinement et améliorer sa trésorerie, M. le Maire propose à l'assemblée une prise en charge de ses loyers sur une période de 6 mois renouvelable 1 fois, sous forme d'une subvention exceptionnelle.

Le montant du loyer s'élevant à 380 €/mois sera directement versé à la propriétaire des locaux par l'intermédiaire de son notaire via un mandat administratif.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité la prise en charge des loyers du commerce « le Bistrot Gourmand ».

13. Procuration postale à l'intention de la Secrétaire de Mairie

Le conseil municipal à l'unanimité accorde une procuration postale à la secrétaire de mairie.

SÉANCE DU 10 JUILLET 2020

1. Proposition de modification de l'ordre du jour

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents ainsi que les deux pouvoirs, la modification de l'ordre du jour.

2. Vote du Budget Primitif 2020 de la commune

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents ainsi que les deux pouvoirs, le budget primitif de l'exercice 2020 qui s'équilibre comme suit :

Section fonctionnement	
Recettes	274 768,47 €
Dépenses	274 768,47 €
Section investissement	
Recettes	242 825,73 €
Dépenses	242 825,73 €
Soit un total général de	
Recettes	517 594,20 €
Dépenses	517 594,20 €

3. Vote du Budget Primitif de l'assainissement 2020

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents ainsi que les deux pouvoirs, le budget primitif de l'assainissement de l'exercice 2020 qui s'équilibre comme suit :

Section fonctionnement	
Recettes	27 092,85 €
Dépenses	27 092,85 €
Section investissement	
Recettes	57 860,92 €
Dépenses	57 860,92 €
Soit un total général de	
Recettes	84 953,77 €
Dépenses	84 953,77 €

4. Actualisation des tarifs municipaux

Le conseil municipal approuve les différents tarifs municipaux avec une application au 1^{er} septembre 2020.

5. Attribution des subventions 2020 aux associations et autres organismes

Le conseil municipal décide d'attribuer en 2020 les subventions suivantes :

Associations de la commune :

Associations bénéficiaires	Montant
Comité d'Animation et de Loisirs de Lourmais (Fonctionnement + Noël des enfants)	250 €
Anciens Combattants Lourmais (Fonctionnement + Fleurissement du monument aux Morts)	250 €
Club de l'Amitié de Lourmais	250 €
Amicale Bouliste de Lourmais	250 €
Association « Rayons de soleil Bretagne-Bénin » Lourmais	250 €
Association « La Bêche Rieuse » Lourmais	250 €
TOTAL SUBVENTIONS ASSOCIATIONS LOURMAIS	1 500 €

Associations hors commune :

Associations bénéficiaires	Montant
Association ADMR Pays Combourg (Service à la personne)	250 €
Amicale des donateurs de sang	30 €
Secours catholique	30 €
France Alzheimer	30 €
Ligue contre le cancer	30 €
AFSEP (Association française des sclérosés en plaques)	30 €
FNATH (Association des accidentés de la vie)	30 €
AASPCE (Association pour l'Accompagnement et les Soins Palliatifs de la Côte d'Emeraude)	30 €
G.S.C.F Pompiers humanitaires (Groupe de Secours Catastrophe Français Sapeurs-Pompiers Humanitaires)	30 €
TOTAL SUBVENTIONS ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	490 €

Provisions :

Organismes bénéficiaires	Montant
Provision pour les voyages scolaires primaire et secondaire (école publique et privées pour les élèves de Lourmais)	750€
Provision pour le fonctionnement IME, lycées professionnels pour les élèves de Lourmais	300€
Provision Jeunesse Combourgeoise	150 €
TOTAL SUBVENTIONS ORGANISMES	1 200 €

6. Participation due aux écoles privées de Bonnemain et Combourg

Le conseil municipal décide de verser aux écoles privées de Bonnemain et Combourg pour l'année scolaire 2019-2020, les montants suivants :

- 2 460,00 € pour l'école privée de Bonnemain (2 en maternelle)
- 10 190,80 € pour l'école privée de Combourg (8 en maternelle et 1 élémentaire)

7. Taux et exonérations en matière de taxe d'aménagement

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter le taux de la taxe d'aménagement pour l'année 2021.

8. Elections des membres du Centre Communal d'Action Sociale

Le conseil municipal décide d'arrêter à 4 le nombre de membres du C.C.A.S.

Sont élus : Laurence ROGER-PICHON, Delphine CHEVILLARD, Odile BLAIRE-HUBERT, Marie-Christine BLAIRE.

9. Commission Communale des Impôts Directs

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020 et aux élections du Maire et des Adjointes le 28 mai 2020, M. le Maire demande au conseil municipal de désigner les membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

M. le Maire rappelle que cette commission se compose, outre du Maire qui en assure la présidence, de six commissaires titulaires ainsi que six commissaires suppléants désignés par le Directeur des services fiscaux, sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Le conseil municipal dresse une liste de 24 noms qui sera soumise au Directeur Régional des Finances publiques.

10. Désignation des délégués du Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Centre de Secours de Combourg (S.I.C.S.C)

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Cédric BESNARD, délégué titulaire et Albert MEUNIER, délégué suppléant, au Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Centre de Secours de Combourg (S.I.C.S.C).

11. Dispositif argent de poche 2020

Le conseil municipal autorise la mise en place du dispositif « Argent de Poche » pour l'année 2020.

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2020

1. Proposition de modification de l'ordre du jour

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents ainsi que les deux pouvoirs, la modification de l'ordre du jour.

2. Approbation du compte rendu du conseil municipal en date du 10 Juillet 2020

Le conseil municipal approuve le compte rendu du procès-verbal de la séance du 10 Juillet 2020.

3. Augmentation temps de travail d'un adjoint technique territorial

Le conseil municipal accepte l'augmentation du temps de travail de 4/35^e à 6/35^e au 1^{er} octobre 2020 d'un adjoint technique territorial.

4. Décision modificative n°1/2020 budget assainissement

Le conseil municipal donne son accord à la décision modificative n°1/2020 du budget assainissement à savoir :

Article	Intitulé	Dépenses de fonctionnement
61523	Réseaux	+ 75,40 €
023	Virement à la section d'investissement	-75,40 €

5. Contrat de maintenance défibrillateur automatisé

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise JFC formation pour un montant de 150,00 € HT.

6. Compte rendu des délégations

Le conseil municipal prend acte des délégations en matière de droit des sols.

7. Désignation des membres de la Commission de contrôle des listes électorales

Considérant que le M. Maire a compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et de radiation des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour être inscrits,

Considérant que les inscriptions et radiations opérées par le M. Maire font l'objet d'un contrôle à posteriori par une commission de contrôle, instituée dans chaque commune.

Considérant que la commission de contrôle a deux missions :

- elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion ;
- elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Considérant que dans les communes de moins de 1000 habitants avec une seule liste représentée au conseil municipal, la commission de contrôle est composée de 3 membres :

- un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires pour participer aux travaux de la commission ou à défaut, le plus jeune conseiller municipal;
- un délégué de l'administration désigné par le Préfet ou par le Sous-Préfet;
- un délégué désigné par le président du Tribunal de Grande Instance.

Considérant que les membres de cette commission sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Considérant que la commission de contrôle se réunit soit sur saisine d'un électeur dans le cas d'un recours contre une décision de refus d'inscription ou de radiation prise par le Maire, soit entre le 24^e et le 21^e jour avant chaque scrutin et en tout état de cause au moins une fois par an.

Le conseil municipal à l'unanimité désigne Marie-Françoise BORDIN en tant que conseillère municipale et propose Monique GRESLE épouse LESAGE en tant que déléguée de l'administration désignée par le Préfet et Jean MICHAUX en tant que délégué désigné par le président du Tribunal de Grande Instance.

8. Commission intercommunale des impôts directs

Le conseil municipal propose Michel Joël GAUTIER pour constituer la Commission intercommunale des impôts directs au sein de la Communauté de communes de la Bretagne romantique.

9. Désignation des délégués au Syndicat Mixte du Bassin du Linon

Le conseil municipal désigne à l'unanimité François BORDIN, délégué titulaire et Michel Joël GAUTIER, délégué suppléant, au Syndicat Mixte du Bassin du Linon.

10. Lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement de la zone de loisirs

M. Le Maire rappelle, que le conseil municipal de Lourmais, a décidé de réaliser un aménagement d'une zone de loisirs. Le montant des travaux s'élève à 100 000 € H.T.

Il convient de lancer la procédure de consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement d'une zone de loisirs pour un montant de 100 000 € H.T.

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2020

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal en date du 10 septembre 2020

Le conseil municipal approuve le compte rendu du procès-verbal de la séance du 10 Septembre 2020.

2. Attribution mission de maîtrise d'œuvre pour « Aménagement zone de loisirs (couverture de deux terrains de boules, agrandissement local comité des fêtes, aménagement des circulations et stationnement, panneaux de baskets, table de tennis de table, buts de foot amovibles)

M. le Maire rappelle la délibération n°2020-09-10-39/2020 en date du 10 septembre 2020 par laquelle le conseil municipal avait à l'unanimité, approuvé le lancement de la procédure de consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre relative au projet « Aménagement zone de loisirs (couverture de deux terrains de boules, agrandissement local comité des fêtes, aménagement des circulations et stationnement, panneaux de baskets, table de tennis de table, buts de foot amovibles) ».

Suite à l'ouverture et à l'analyse des plis, M. le Maire propose de retenir l'offre du cabinet d'architecte ADMINIMA KORNAOUEG de La Vicomté sur Rance.

M. le Maire présente au conseil les différentes offres reçues.

Vu l'analyse des propositions reçues

Vu les critères de jugement des offres

Vu que le cabinet d'architecte ADMINIMA KORNAOUEG de La Vicomté sur Rance présente l'offre économiquement la plus avantageuse avec une note de 81,33/100 contre 79,87/100 pour le deuxième prestataire.

Considérant l'ensemble de ces éléments le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir l'offre du cabinet d'architecte ADMINIMA KORNAOUEG de La Vicomté sur Rance pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre relative à « Aménagement zone de loisirs (couverture de deux terrains de boules, agrandissement

local comité des fêtes, aménagement des circulations et stationnement, panneaux de baskets, table de tennis de table, buts de foot amovibles) ».

3. Contrat de maintenance informatique

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise TERTRONIC informatique pour un montant de 460,00 € H.T pour la première année puis 300,00 € HT par an.

4. SAUR – Redevance assainissement collectif

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter la redevance assainissement pour l'année 2021.

5. Convention Générale d'utilisation des missions facultatives du CDG 35

M. le Maire informe l'assemblée que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine développe en complément de ses missions obligatoires, des services facultatifs.

L'accès à ces missions est assujéti à la signature d'une convention générale d'utilisation organisant les modalités d'intervention et les dispositions financières. Cette convention est complétée par des conditions particulières d'utilisation pour certaines missions (en annexe).

La convention prévoit notamment les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux conditions particulières d'utilisation et aux tarifs propres à chaque mission pour l'année en cours. Les tarifs des missions sont fixés chaque année par délibération du conseil d'administration du CDG 35.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention cadre d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine.

6. Compte-rendu des délégations

Le conseil municipal prend acte des délégations en matière de droit des sols.

7. Participation au ticket de cantine par enfant, fréquentant les écoles maternelles et élémentaires de la commune de Combourg

M. le Maire propose à l'assemblée d'accorder une aide de 0,30 € par ticket de cantine par enfant fréquentant les écoles maternelles et élémentaires de la commune de Combourg.

Il précise que cette aide sera accordée sur demande et sur présentation d'un justificatif.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 7 voix CONTRE, 2 voix POUR et 1 ABSTENTION refuse d'accorder une aide de 0,30 € par ticket par enfant fréquentant la cantine des écoles maternelles et élémentaires de la commune de Combourg.

8. Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde

M. le Maire fait part à l'assemblée :

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, reprise dans le code de la sécurité intérieure, article L 731-3, est venue réaffirmer le rôle primordial de l'échelon communal dans la gestion d'une situation de crise, qu'elle soit d'origine naturelle ou technologique.

Ce dispositif législatif donne aux Maires la responsabilité de se doter d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et d'en maintenir son caractère opérationnel. Le Plan Communal de Sauvegarde est le maillon local de la sécurité civile permettant aux élus de faire face à la crise.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré M. NIZAN de l'association EGEE, délégation départementale d'Ille-et-Vilaine, qui se propose d'accompagner la commune à l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde pour un montant forfaitaire de 980,00 €.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à lancer l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde pour un montant forfaitaire de 980,00 € avec M. NIZAN de l'association EGEE.

9. Enquête publique – Restructuration et régularisation de l'effectif des vaches laitières situé au lieu-dit « l'Epa » à Combourg – GAEC du Linon

Le conseil municipal émet un avis favorable sur ce projet.

10. Arrêté communal relatif à la défense incendie

Le conseil municipal, suite à la présentation faite par M. le Maire de l'obligation réglementaire de prendre un arrêté sur la défense incendie de la commune, à l'unanimité l'autorise à rédiger l'arrêté communal de défense extérieure contre l'incendie qui listera des points d'eau incendie (P.E.I.) relevant du pouvoir de police spéciale DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie).

11. Approbation Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif (RPQS) 2019

Le conseil municipal approuve le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif (RPQS) 2019.

12. Devis pour création d'un nouveau site internet

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise « réseau des communes » pour la création et la maintenance du site internet de la commune pour un montant de 652,80 € HT pour 2 ans tous services inclus.

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2020

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal en date du 16 octobre 2020

Le conseil municipal approuve le compte rendu du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2020.

2. Décision modificative n°1/2020 budget communal

Le conseil municipal donne son accord à la décision modificative n°1/2020 du budget communal à savoir :

Article	Intitulé	Dépenses de fonctionnement
60633	Fournitures de voirie	3 000,00 €
6558	Autres contingents et participations	+ 3 000,00 €

3. Contrat d'entretien de chauffage et de ventilation dans les locaux de la commune de Lourmais

M. le Maire rappelle à l'ensemble du conseil municipal les différents problèmes rencontrés sur l'entretien du système de chauffage et de ventilation des locaux de la mairie avec l'entreprise MISSEARD, actuellement titulaire du contrat d'entretien.

Il indique que suite à la demande du conseil municipal lors de sa séance du 16 octobre 2020, il a contacté l'entreprise DOUBLET de POILLEY (50), installateur et titulaire du marché lors de la rénovation et extension de la mairie, afin d'obtenir un devis de contrat d'entretien et a dénoncé celui-ci avec l'entreprise MISSEARD à la date du 23 octobre 2020 par lettre recommandée avec accusé de réception.

Il présente le devis de l'entreprise DOUBLET d'un montant de 1 622,34 € HT soit 1 946,81 € TTC.

Le contrat de maintenance prendra effet le 1^{er} du mois de la date de signature et se terminera après une année civile. Il sera reconduit automatiquement sur la même période.

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise DOUBLET d'un montant de 1 622,34 € HT soit 1 946,81 € TTC pour un an renouvelable par tacite reconduction.

4. Adhésion à l'assistance technique départementale pour le suivi et l'exploitation du système d'assainissement collectif

La commune possède un réseau de collecte des eaux usées dont une station d'épuration de 125 équivalents-habitats.

Dans le cadre de la réglementation en vigueur, le Département propose aux collectivités éligibles pour la période 2021-2024, une convention d'une durée de quatre années reconduisant les modalités actuelles.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention s'y rapportant avec le Département et à régler le coût de cette assistance technique sur le budget de l'assainissement

5. Devis radiateurs petite salle communale

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise PC ELEC de Combourg pour un montant de 1 381,79 € H.T.

6. Compte rendu des délégations

Le conseil municipal prend acte des délégations en matière de droit des sols.

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2020

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal en date du 12 novembre 2020

Le conseil municipal approuve le compte rendu du procès-verbal de la séance du 12 Novembre 2020.

2. Aménagement zone de loisirs (couverture de deux terrains de boules, agrandissement local comité des fêtes, aménagement des circulations et stationnement, panneaux de baskets, table de tennis de table, buts de foot amovibles) – APPROBATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF

Le conseil municipal a approuvé l'Avant-Projet Définitif par 9 voix POUR et 1 ABSTENTION pour un montant

de 94 200 € HT auquel s'ajoute les jeux extérieurs d'un montant de 8 600.00 € HT et la maîtrise d'œuvre d'un montant de 11 890.00 € HT soit un montant total du projet de 114 690.00 € HT.

3. Demande de subvention DSIL du projet d'aménagement d'une zone de loisirs (couverture de deux terrains de boules, agrandissement local comité des fêtes, aménagement des circulations et stationnement, panneaux de baskets, table de tennis de table, buts de foot amovibles)

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter la subvention DSIL correspondant à l'aménagement de la zone de loisirs.

4. Acquisition terrain famille ORY

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'acquisition de 150 m² de la parcelle cadastrée B 1211, située au « 7 la Fachelière » appartenant à Madame Amélie ORY et ses enfants afin d'y implanter une réserve souple d'incendie pour assurer la sécurité du village de « La Fachelière ».

5. Devis étude de sol cimetière

M. le Maire fait part à l'ensemble du conseil municipal qu'en amont de l'aménagement et la mise en accessibilité du cimetière, il convient de faire une étude de sol du nouveau cimetière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le devis du Laboratoire CBTP de Noyal-sur-Vilaine, d'un montant de 1 790.00 € HT.

6. Devis clôture lagunes

M. le Maire indique à l'ensemble du conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de la clôture des lagunes.

Il indique que la pose de la clôture sera effectuée par le chantier d'insertion de la Communauté de communes de la Bretagne romantique pour un montant de 3 000.00 € correspondant à 300 h de travail (débroussaillage, dépose de l'ancienne clôture et pose de la nouvelle clôture).

Il présente le devis de l'entreprise TANGUY MATERIAUX de Combourg pour la fourniture des matériaux de la clôture d'un montant 2 167.29 € H.T (2 600.75 € TTC).

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le devis de l'entreprise TANGUY MATERIAUX afin de procéder au remplacement de la clôture des lagunes.

Tarifs municipaux

CONCESSIONS DU CIMETIÈRE ET CAVEAUX CINÉRAIRES

	30 ans	50 ans
Concessions du cimetière	90 €	150 €
Caveaux cinéraires	45 €	75 €

LOCATION SALLES COMMUNALES

	Grande salle		Petite salle	
	Lourmaisien	Extérieurs	Lourmaisien	Extérieurs
Location salle 1 week-end (48 h)	190 €	285€	70 €	105 €
Location salle 1 journée (24 h)	140€	210€	40 €	60 €
Location salle pour vin d'honneur/goûter (3 h)	40€	60€	15 €	25 €
Location salle pour obsèques d'une personne domiciliée sur la commune	Gratuité			
Location vaisselle	20 €			
Lorsque la salle n'est pas rendue dans un état de propreté satisfaisant, l'heure de ménage nécessaire au nettoyage de la salle est facturée	50 €/heure			

Le chauffage et le système de ventilation sont désormais inclus dans le tarif de la location.

CAUTION : L'utilisation de la salle communale est subordonnée au versement d'une caution fixée à 600 euros, par chèque bancaire à l'ordre du Trésor public à remettre au moment de la signature du contrat avec l'attestation de responsabilité civile.

La caution sera restituée après la vérification du matériel, si aucune dégradation n'est constatée.

Travaux réalisés en 2020



TRAVAUX DE SÉCURISATION DU CENTRE-BOURG, DE LA MAIRIE À LA PLACE DES CHARRONS

Afin d'assurer une sécurité optimale du centre-bourg, la municipalité a effectué différents travaux consistant à :

- la sécurisation du commerce « le bistrot gourmand » et de sa terrasse, par la création d'une zone à 30 km/h et l'abaissement du trottoir pour le passage d'engins agricoles.
- mise en place de panneaux « Stop »,
- mise en place de panneaux entrée et sortie de zone à 30 marquage au sol,
- mise en place de plots réfléchissants amovibles dans le virage.

AIDE AU « BISTROT GOURMAND »

L'approche économique de la crise sanitaire est aussi une autre priorité.

C'est pourquoi la municipalité, suite à la période de confinement, apporte une aide à son commerce qui connaît des difficultés. Cette aide consiste à la prise en charge des loyers, à partir du mois d'octobre, sur une période de 6 mois.

ZONE DE LOISIRS



Dans l'attente de l'aménagement de la zone de loisirs, la municipalité a procédé dans un premier temps à la pose d'une table de Ping-Pong, au renouvellement des buts de foot et la pose de panneaux de basket.

Projets 2021

AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE DE LOISIRS

Le conseil municipal a voté l'Avant-Projet Définitif de l'aménagement de la zone de loisirs (couverture de deux terrains de boules, agrandissement local comité des fêtes, aménagement des circulations et stationnement, panneaux de baskets, table de tennis de table, buts de foot amovibles) pour un montant total de 94 200 € HT.

Le permis de construire sera déposé en janvier 2021 avec un délai d'instruction de 2 mois.

La municipalité procédera ensuite à la consultation des entreprises. Les travaux d'aménagement de la zone de loisirs démarreront à l'automne 2021.

DÉFENSE INCENDIE

Place des Charrons :

La municipalité est actuellement en cours de réflexion avec l'aide de l'architecte conseil du département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours, afin d'installer une citerne enterrée de 60 m³ qui viendra assurer la sécurité incendie du centre-bourg qui vient en complément des poteaux incendie existants ayant un débit insuffisant.

Village de la Fachelière :

Une réserve souple de 60 m³ sera installée sur le terrain de Madame Amélie ORY et ses enfants, ce qui permettra d'assurer la sécurité incendie de l'ensemble du village actuellement non couvert par des poteaux incendie. Les démarches avec le géomètre et le notaire sont en cours. L'ensemble du conseil municipal remercie Madame Amélie ORY et ses enfants, d'avoir accepté de vendre 150 m² de leur terrain à la commune pour permettre la sécurité du village.

Les lagunes :

Une réserve souple de 60 m³ sera installée sur le terrain des lagunes afin de compléter la sécurité incendie de la rue des Tisserands et la Charlopinais.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Depuis la modernisation de la loi sécurité civile, en 2004, un nombre croissant de maires se voit imposer de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), prend en compte les risques majeurs et les comportements à adopter, dans la commune, en cas de vague de chaleur ou de froid, tempête, inondation, épidémie, accident sur voie de chemin de fer.

EGEE, une association d'experts seniors bénévoles, anciens cadres d'entreprises ou d'administration va accompagner la commune à l'élaboration de celui-ci.

Une première réunion de lancement aura lieu le **jeudi 21 janvier 2021 à 20 heures** en mairie.

CIMETIÈRE

La municipalité est en réflexion sur l'aménagement et la mise en accessibilité du cimetière, de l'église et des toilettes publiques (place des Charrons et rue des Potiers).

Dans un premier temps, il est nécessaire d'effectuer un relevé topographique des tombes et une étude de sol.

État-civil 2020, PACS et recensement citoyen

ÉTAT-CIVIL

Au regard de la législation européenne concernant le règlement sur la protection des données personnelles (RGPD), la commune a décidé de ne plus diffuser les avis de naissances, mariages et décès afin de respecter le souhait que certains ne souhaitent pas communiquer sur leur vie personnelle. Nous pouvons simplement vous communiquer quelques chiffres :

En 2020, la commune a enregistré :

- Naissances : 3
- Pacs : 1
- Noces de diamant : 1
- Décès : 1

Remise de Doudous Bretons à nos 3 bébés nés en 2020, le samedi 19 décembre 2020 à 11 heures en mairie par **Monsieur François BORDIN, Maire** et **Madame Laurence ROGER-PICHON, 2^e adjointe au Maire**.

PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (PACS) est transféré à l'officier de l'état-civil de la mairie depuis le 1^{er} novembre 2017. En France, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent, faire enregistrer leur déclaration conjointe en s'adressant :

- soit à l'officier d'état-civil en mairie (lieu de leur résidence commune);
- soit à un notaire.

Les partenaires qui ont leur résidence commune à l'étranger doivent s'adresser au consulat de France compétent.

Rappel : Le Pacs est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer.

RECENSEMENT CITOYEN

Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de sa mairie.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).

Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire.

Pour plus de renseignement : <https://www.service-public.fr>



Autorisations de travaux 2020

Nature de la demande	Pétitionnaire	Lieu	Décisions
DP 035 159 20 B0001 Mur	HUBERT Jean-François	2 rue des Tanneurs	Déclaration de non opposition du 28 mars 2020
DP 035 159 20 B0003 Coupe et abattage d'arbres	GORON Marie-Thérèse	Les Longrais	Déclaration de non opposition du 27 mars 2020
DP 035 159 20 B0004 Muret	LE BOULER Romain	7 bis La Fachelière	Déclaration de non opposition du 13 août 2020
DP 035 159 20 B0006 Remplacement des menuiseries	SOUCHON Antoine	13 la Margotais	Déclaration de non opposition du 9 octobre 2020
DP 035 159 20 B0007 Division de terrains	GENTIL Daniel	Rue des Laboureurs	Déclaration de non opposition du 20 octobre 2020
DP 035 159 20 B0009 Clôture	MOULIN Vincent	10 La Fachelière	Déclaration de non opposition du 6 novembre 2020
PC 035 159 20 B0001 Garage	GAUTIER Bernard	2 La Fachelière	Permis de construire accordé le 28 février 2020
PC 035 159 20 B0003 Véranda	SCI LEA-MATHEO	6 La Barre	Permis de construire accordé le 17 juin 2020
PC 035 159 20 B0004 Carport	PELLE Alain	8 La Fachelière	Permis de construire accordé le 11 septembre 2020
PC 035 159 20 B0004 Construction d'un hangar pour stockage de matériel	GAEC DU BREUIL	Le Breil	Permis de construire accordé le 19 novembre 2020
PC 035 159 20 B0006 Construction maison d'habitation	KERLING Bruno	Rue des Tanneurs	Permis de construire accordé le 11 décembre 2020

Rappel réglementation Abattage et élagage des arbres

LABATTAGE DES ARBRES CONSTITUANT UNE HAIE DOIT ÊTRE DÉCLARÉ EN MAIRIE (L. 123.1 ALINÉA 7 DU CODE DE L'URBANISME)

Les propriétaires de haies qui souhaitent dessoucher doivent demander l'autorisation préalable en mairie. En fonction de la classification de la haie, en haie protégée ou pas, la mairie autorisera le dessouchage sous condition de replanter en bosquet ou en haie sur un autre emplacement. Les conditions sont à discuter en mairie.

RAPPEL PAR ERDF DES RÈGLES D'ÉLAGAGE D'ARBRES PROCHES DES LIGNES ÉLECTRIQUES (BROCHURE COMPLÈTE DISPONIBLE EN MAIRIE)

Les branches d'un arbre situées à proximité d'une ligne électrique sous tension peuvent devenir dangereuses dès qu'elles approchent à moins d'un mètre (arrêté interministériel du 17 mai 2001). Elles peuvent provoquer des coupures de courant, la rupture et la chute des câbles ou entraîner des accidents corporels graves. Il est donc nécessaire d'élaguer ou de faire élaguer la végétation située à proximité des lignes électriques.

A savoir : Lorsque des branches ou la chute d'arbres occasionnent des dégâts sur les lignes électriques situées sur le domaine public, ERDF facture le montant de la réparation, il est en moyenne de 6000 euros. En cas de manque d'entretien, votre assureur pourrait refuser de garantir les dommages causés.

La fibre optique : le déploiement se poursuit en Bretagne romantique

Avec la généralisation du télétravail, chaque fois que cela est possible, et le développement du click n'collect pour soutenir nos commerces de proximité, l'accès à une connexion Internet de qualité est plus que jamais une priorité pour tous les territoires. En Bretagne romantique, le déploiement de la fibre optique se poursuit comme prévu et plusieurs centaines de nouvelles prises sont en cours de commercialisation sur Combourg. D'autres le seront très prochainement sur Tinténiac.

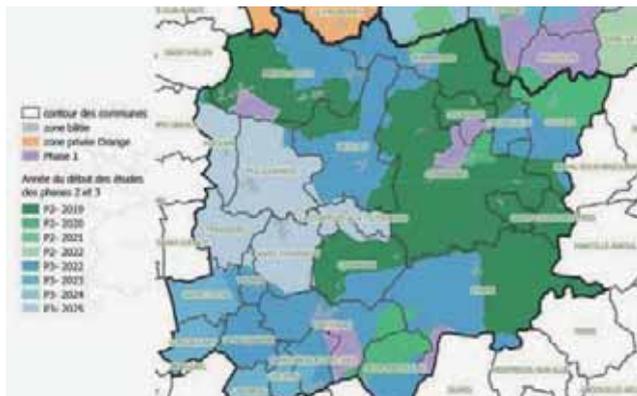
ENTRÉE DANS LA PHASE 2 DU DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

En 2016, la Région Bretagne, via le syndicat Mégalis Bretagne, en collaboration avec les 59 intercommunalités et les 4 départements bretons, s'est engagée dans un chantier titanesque : permettre à 100 % des foyers bretons d'accéder à un Internet Très Haut Débit d'ici 2026. Depuis 4 ans, le chantier est lancé. Il s'agit du plus gros chantier public de France, derrière le réseau du Grand Paris Express. Alors que la première phase de déploiement s'achève, la seconde phase est en cours et la 3ème phase sera lancée dès 2023.

Ainsi, après une partie du territoire de Mesnil-Roc'h (Saint-Pierre-de-Plesguen), c'est aujourd'hui au tour de 867 foyers ou entreprises de Combourg de pouvoir se raccorder à la fibre optique. Dans les toutes prochaines semaines, quelques 400 foyers ou entreprises de Tinténiac seront également concernés. La phase 1 du déploiement sera alors achevée.

La phase 2 a, quant à elle, déjà débuté. Forte de l'expérience de déploiement de la phase 1, Mégalis Bretagne a revu sa méthode pour que les déploiements futurs soient plus rapides. Ainsi, les études sont en phase de finalisation et les travaux d'ingénierie ont déjà débuté. Les territoires périphériques de Mesnil-Roc'h (Saint-Pierre-de-Plesguen), Combourg et Tinténiac seront raccordés à l'horizon 2023. Au total, 6492 foyers de la Bretagne romantique sont concernés par cette deuxième phase.

La phase 3, qui devrait s'étendre de 2023 à 2026, permettra de raccorder les 10 400 foyers restants.



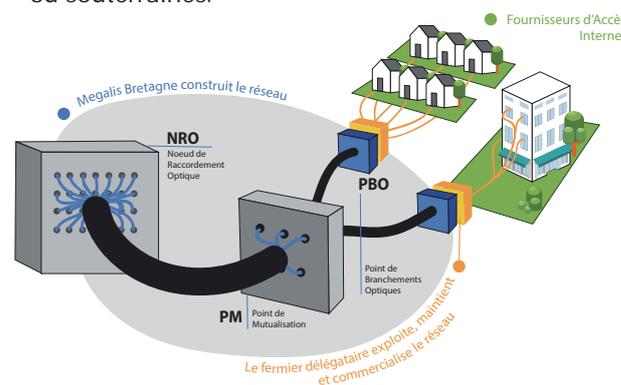
LE DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU...

Pour chaque zone concernée, Mégalis Bretagne déploie un réseau de fibre optique à l'instar du réseau téléphonique :

- En desservant, à partir des nœuds principaux de réseau (NRO), des points de mutualisation (PM) ; ce que l'on appelle le transport optique ;
- En desservant, depuis les points de mutualisation, des points de branchement (PBO) situés dans les parties communes des immeubles ou à proximité immédiate des locaux (pour les logements individuels) ; ce que l'on appelle la distribution optique.

La construction du nouveau réseau comprend :

- Une phase d'étude qui consiste en un décompte des locaux concernés à travers un relevé de boîtes aux lettres ; le tracé et le calibrage du réseau ; l'identification des infrastructures mobilisables ; l'étude d'exécution - chiffrage ;
- Une phase de travaux, qui consiste en le déploiement de la fibre optique à proprement parler, en mobilisant au maximum les infrastructures existantes, aériennes ou souterraines.



SE RACCORDER AU RÉSEAU

Des boîtiers « fibre optique » sont aujourd'hui installés proche de centaines d'habitations du territoire. Pour se raccorder à ces points de branchement optique, chaque propriétaire ou entreprise intéressé doit démarcher un fournisseur d'accès à internet (FAI) afin de conclure un contrat.

Un technicien mandaté par le FAI raccordera ensuite le domicile ou l'entreprise à partir de ce petit boîtier. En fonction de sa politique commerciale, le fournisseur choisira de facturer, ou pas, les frais de raccordement, pouvant aller jusqu'à 150 €.

Chaque habitation ou entreprise raccordée naviguera ensuite sur internet avec un accès au très haut débit moyennant un abonnement mensuel de 2 € à 3 € plus cher qu'un abonnement classique ADSL

UN INVESTISSEMENT FINANCIER IMPORTANT

La création de chaque prise coûte 2000 €. Ce coût est financé à 100 % sur des fonds publics. Conscients de l'enjeu que représente le développement de ce

réseau Internet Très Haut Débit, toutes les strates s'y sont investies. Europe, Etat, Région, Département et Intercommunalité ont uni leurs moyens pour le financer.

Ainsi, La Communauté de communes Bretagne romantique finance 445 € pour chaque prise installée sur son territoire, ce qui représente au total un investissement de 8,3 millions d'euros sur l'ensemble du déploiement, pour plus 18 600 prises créées.

Pour plus d'informations : www.lafibrepourtout.bzh
Contact : Blandine BRIOT

b.briot@bretagneromantique.fr - Tél. 07 86 40 11 23
Communauté de communes Bretagne romantique
22 rue des coteaux – 35190 La Chapelle-aux-Filtzméens
Tél . 02 99 45 23 45 – www.bretagneromantique.fr

Gestion des déchets

SMICTOM VALCOBREIZH : CONVERGENCE DU SERVICE DE COLLECTE DÈS 2021

Fin octobre, le comité syndical du SMICTOM VALCOBREIZH a validé une nouvelle organisation visant à faire converger dès 2021 le service de collecte sur l'ensemble de son territoire.

Le SMICTOM des Forêts et le SMICTOM d'Ille-et-Rance ont fusionné au 1^{er} janvier 2020 pour donner naissance au SMICTOM VALCOBREIZH. Depuis leur rapprochement en 2015, le SMICTOM des Forêts et le SMICTOM d'Ille-et-Rance ont entrepris de faire converger l'ensemble de leurs fonctionnements, de leurs services et, partiellement, de leurs redevances. Des services unifiés ont été créés (accueil-redevance, collecte, prévention...), des groupements de commandes effectués pour des fournitures et des marchés de prestations communs au SMICTOM des Forêts et au SMICTOM d'Ille-et-Rance (tri sélectif, traitement des OM, fourniture de sacs jaunes...).

Cependant, d'un ancien SMICTOM à l'autre, des différences demeurent au niveau de la collecte sélective (fréquence différente), des consignes de tri (plus restrictives sur le territoire de l'ancien SMICTOM d'Ille-et-Rance) ou des redevances (mode de calcul, tarifs).

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI ET CONTENEURISATION DES COLLECTES DE TRI SÉLECTIF

Le SMICTOM VALCOBREIZH a validé, lors de son dernier comité syndical, la stratégie visant les gommer au cours des prochains mois. Cette convergence, qui va impacter les habitants du territoire, se traduit par l'organisation suivante :

- Maintien de la collecte d'ordures ménagères hebdomadaire dans les mêmes conditions sur l'ensemble du territoire.

- Passage à une collecte tous les 15 jours (C 0,5) du tri sélectif et extension des consignes de tri pour l'ensemble du territoire.
- Suppression des sacs jaunes au profit de bacs jaunes pour la collecte du tri sélectif.

Cette nouvelle organisation se mettra en place progressivement au cours de l'année 2021.

Au-delà de ces aspects impactant les habitants du territoire, cette nouvelle organisation permettra de respecter les recommandations de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) sur les conditions de travail des agents de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif.

Le calendrier précisant la mise en place de cette nouvelle organisation sera divulgué début 2021.



Crédit photo : Thomas Crabot - SMICTOM VALCOBREIZH

Fermeture de la déchèterie de Combourg pour travaux

Des travaux de modernisation de la déchèterie de Combourg ont démarré en mai 2020. La fin des travaux est prévue pour le printemps 2021. Pendant la fermeture du site, les usagers sont invités à se rendre dans les déchèteries de Tinténac ou de Montreuil-sur-Ille dont les horaires ont été étendus.

Tinténiac :

- le lundi de 14 h à 17 h*
- le mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h*

Montreuil-sur-Ille :

- le lundi de 14 h à 17 h*
- le mercredi, vendredi et samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h*
- le mardi et jeudi : fermé

*Heure d'hiver (du 1^{er} novembre au 31 mars)

Du 1^{er} avril au 31 octobre : fermeture à 18 h

En cas de jour férié, les déchèteries sont fermées.

COLLECTE D'ORDURES MENAGERES SUR LA COMMUNE DE LOURMAIS

1. **Collecte Ordures ménagères :** le mercredi
2. **Collecte du tri sélectif (sacs jaunes ou bacs jaunes) :** le lundi en semaines impaires

Attention dans le cas d'un jour férié, les collectes sont décalées d'un jour à partir du jour férié

Il est important de présenter votre bac et vos sacs jaunes la veille au soir.

Lorsque ceux-ci n'ont pas été collectés, veuillez ne pas les laisser sur la voie publique.

COLLECTE DE VERRE SUR LA COMMUNE DE LOURMAIS

ATTENTION LE POINT DE COLLECTE SITUÉ AUX HAUTS BOIS EST EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉ AUX BOUTEILLES ET BOCAUX EN VERRE SANS LE COUVERCLE. TOUT AUTRE DÉPÔT SAUVAGE EST PASSIBLE D'UNE AMENDE.



Sécurité

LES SENIORS FACE À LA DÉLINQUANCE APPEL À LA VIGILANCE

Les personnes âgées sont plus fragiles et de ce fait plus exposées aux délinquants, qui n'hésitent pas à agir par ruse. Il convient donc qu'elles redoublent de vigilance en respectant des conseils simples.

RÉFLEXES INCONTOURNABLES

EN CAS DE DOUTE SUR UN DEMARCHEUR OU VISITEUR INSISTANT (même s'il prétend être policier ou mandaté par la mairie...) : NE PAS LE FAIRE ENTRER ET PREVENIR IMMEDIATEMENT LA GENDARMERIE (n°17)

Relever un maximum d'indices sur le moyen de locomotion.

CONSEILS PRATIQUES

Verrouiller systématiquement la porte et les fenêtres de votre domicile dès que vous vous absentez ou lorsque vous faites simplement une sieste.

Ne pas conserver de sommes d'argent importantes, ou de nombreux bijoux au domicile. Prévoir juste une petite somme d'argent pour les démarcheurs « honnêtes ».

INSTALLATIONS PRÉCONISÉES

Projecteurs à détection de présence autour de la maison (très utiles en période hivernale).

Œilleton et entrebâilleur sur la porte d'entrée (sécurité minimale).

Pour toutes questions :

Boite e-mail des référents sûreté gendarmerie : cptm.ggd35@gendarmerie.interieur.gouv.fr
 Brigade numérique : <https://www.facebook.com/BrigadeNumeriqueGendarmerie>

En cas d'urgence composer le 17

POLICE DE SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN SUR LE PAYS DE SAINT-MALO

L'intervenant social de la gendarmerie

L'Intervenante Sociale Gendarmerie exerçant à Combourg est M^{me} Lydie Boulau. Elle est présente à la gendarmerie le mardi matin des semaines paires et le vendredi matin des semaines impaires. Elle est joignable au 07 66 83 44 23.

Repair café à Combourg : vos objets ont le droit à une deuxième vie

LOURMAIS ACCUEILLE LE REPAIR CAFÉ

Non, non il ne s'agit pas d'un nouveau commerce mais d'un collectif qui connaît un succès indéniable depuis quelques années en France, en Europe et même au-delà...

Son concept est simple et part du constat suivant : trop d'objets terminent trop brutalement dans les déchèteries alors même qu'ils sont encore en état de servir, avec souvent, une petite réparation peu coûteuse... D'où la merveilleuse idée du « repair café ».

Des bénévoles interviennent partout en France dans des salles communales (ou autres lieux ouverts au public).

Une partie de l'équipe du repair café de la région de Combourg.

En cette année 2020, c'est Lourmais qui accueille le repair café de la région de Combourg.

Anciens professionnels ou bricoleurs amateurs tentent avec leurs connaissances de redonner vie à des appareils électroménagers, des bicyclettes, des vêtements, des jouets, de petits meubles en bois ou encore des objets plus modestes comme un parapluie, ou plus insolites comme un très vieux gramophone.



POURQUOI LOURMAIS ?

Il n'échappera à personne que la COVID a bouleversé nos vies et la vie associative est très impactée par ce virus.

Nous recherchions une salle qui permette le respect des règles sanitaires en vigueur en cette rentrée 2020.

Après des échanges très cordiaux et chaleureux avec Monsieur le Maire de Lourmais, nous avons trouvé la salle de la Mairie parfaitement adaptée aux recommandations de la préfecture et avec joie nous avons inauguré notre activité le 17 octobre.

Monsieur le Maire fut le premier « client » de cette séance d'octobre.

Nous espérons qu'il profite bien de son grille-pain.

Un vrai succès et des visiteurs heureux d'entendre à nouveau le ronronnement de leur aspirateur ou de voir leur cafetière crachoter leur petit noir.

Rendez-vous était programmé pour le 3^e samedi de novembre... Las, le confinement nous a tous stoppé dans notre envol...

Mais, ni la mairie ni nous-mêmes ne baissons les bras et nous espérons un nouveau rendez-vous si ce maudit virus veut bien nous lâcher la bride.

A bientôt.

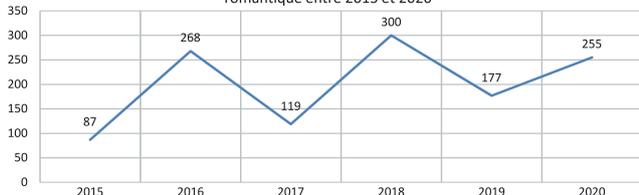
Toute l'équipe du repair café vous souhaite, en attendant, une bonne année 2021 et surtout la santé.



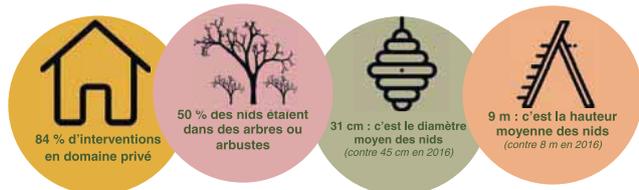
CCBR : Service de destructions des nids de frelons asiatiques – Bilan qualitatif et quantitatif année 2020

Sur l'année 2020, 255 destructions de nids de frelons asiatiques ont été assurées du 14 avril au 1^{er} décembre 2020. D'année en année, l'évolution des nids est **difficilement prévisible et apparaît irrégulière**. Les variations observées s'expliquent en partie par les **conditions météorologiques** : un hiver froid entre 2016 et 2017 expliquerait la baisse des interventions de 2017 (les reines survivent moins bien durant cette période), tandis que des saisons plutôt douces, avec de faibles amplitudes thermiques, favorisent un maintien de l'espèce (situation observée en 2018). Pour 2020, avec un peu plus de 5 000 foyers traités en Ille-et-Vilaine, l'année 2020 est la deuxième campagne la plus intense depuis l'arrivée du frelon dans notre département, après 2018.

Evolution des destructions de nids de frelons asiatiques sur la Bretagne romantique entre 2015 et 2020



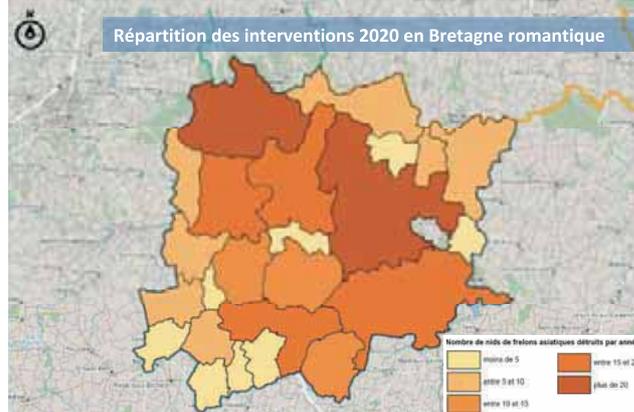
Les interventions se sont concentrées chez les particuliers. La moitié des nids se concentre dans des arbres, arbustes, haies... L'autre moitié dans des constructions type hangar, gouttière, porche... avec parfois des endroits insolites (sacoche de vélo, four à pain, nichoir...) qui marquent le caractère opportuniste du frelon asiatique. Les nids sont généralement plus petits qu'au démarrage du service en 2016, mais également plus haut.



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Des interventions ont eu lieu sur 24 communes. Les disparités s'expliquent par la **taille des communes** et l'importance des **zones urbanisées** : les interventions sont en général importantes dans les centres urbanisés, recherchés par les frelons pour la chaleur et la nourriture. Les nids y sont souvent plus facilement repérables qu'en pleine campagne (feuillage masquant les nids) et plus inquiétants vis-à-vis de la proximité avec la population.

CONTACT FGDON (NOUVELLES COORDONNÉES)
 FGDON Ille-et-Vilaine - BP 44226 - 35342 Liffré Cedex
 Ligne téléphonique du standard : 02 99 23 57 91
Ligne spécifique frelon asiatique
ouverte d'avril à décembre : 09 75 53 57 91
 mailto:fgdon35@fgdon35.fr - www.fgdon35.fr



RÉPARTITION FINANCIÈRE

Le montant global des interventions assurées jusque fin novembre 2020 s'élève à **24 822 €**.

Comme délibéré en conseil communautaire du 31/03/2016, la prise en charge financière des interventions est assurée à 50 % par la Communauté de communes (soit 12 411 €) et à 50 % par les communes (soit 12 411 €).

Le coût à la charge de chaque commune est **calculé en fonction du nombre d'habitants** et non du nombre de nids réellement détruits sur chaque commune. Une convention, passée avec chaque commune, rappelle les modalités du service commun de lutte contre le frelon asiatique.



Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS de Lourmais)



COMPOSITION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Élus	François BORDIN, Président
	Laurence ROGER-PICHON, Vice-Présidente
	Delphine CHEVILLARD
	Marie-Christine BLAIRE
	Odile BLAIRE-HUBERT
Membres désignés par le Maire	Yolande GAUTIER
	Marthe VUILLON
	Marie-Thérèse BLAIRE
	Jocelyne SOUQUET

De gauche à droite : Marie Thérèse BLAIRE, Delphine CHEVILLARD, Yolande GAUTIER, Odile HUBERT-BLAIRE, Marie-Christine BLAIRE, Marthe VUILLON, Jocelyne SOUQUET, Laurence PICHON (élue et Vice-Présidente) et François BORDIN (Maire et Président).

ACTIVITES 2020

Colis de Noël

Tous les ans à l'automne, le traditionnel repas des aînés est très attendu, mais cette année la pandémie de la Covid-19 bouleverse les habitudes. En raison de ce contexte sanitaire, tous les membres du CCAS se sont réunis le samedi 21 novembre et ont décidé de remplacer ce repas par un colis de Noël qui sera offert à toutes les personnes âgées de 70 ans et plus. Ces colis au nombre de 35 ont été commandés auprès du « Bistrot Gourmand ».



Lors de la réunion du mercredi 30 septembre 2020, les membres du CCAS ont rencontré M. Romain Corbeau, responsable région ouest du groupe Zéphir, comprenant les filiales FreeDom et Sénior Compagnie.

Agence locale de Combourg :

4 rue Chateaubriand 35270 Combourg

Tél. 02 99 48 64 17 - mail : agence.combourg@free-dom.fr

Aide au maintien à domicile des personnes âgées ou dépendantes :

- aide à la toilette,
- aide à la prise de médicaments,
- garde de nuit et de jour,
- accompagnement lors de vos sorties et loisirs,
- préparation de repas adaptés à votre régime alimentaire,
- assistance administrative



Paroisse de Lourmais

Le presbytère de Combourg vous accueille pour tous renseignements ou démarches concernant les baptêmes, mariages et obsèques aux horaires suivants : du lundi au samedi de 9 h 30 à 12 h et de 16 h à 18 h 30, sauf le samedi après-midi.

TÉL. 02 99 73 07 35 - Mail : paroisse.combourg@free.fr

Les prêtres desservant la paroisse sont : Père Jean-Pierre Djihounouck et le Père Pascal Bationo qui a succédé au Père Joseph Facius depuis septembre.

Les personnes suivantes font partie de l'équipe paroissiale :

- Marie-Thérèse Blaire, Maryvonne Rouxel, Odile Hubert et Marie-Christine Blaire : préparations liturgiques, animations et fonctionnement de l'église,
- Marie-Jeanne Michaux et Monique Anger : fleurissement et entretien de l'église,
- Maryvonne Pelle et Gaby Erondel : accompagnement pour la préparation des obsèques.



Un grand merci également aux personnes qui se joignent à nous pour participer aux différentes célébrations, afin de garder une église toujours accueillante.

Dans le contexte actuel, une seule messe a eu lieu depuis le premier confinement, soit le 24 octobre.

Toutes les mesures sanitaires nécessaires ont été mises en place afin d'assurer la protection de tous : distanciation sociale et gel hydroalcoolique à la porte d'entrée.

Enfin, il est rappelé que l'église est généralement ouverte le dimanche.

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)



Près de chez vous, le centre local d'information et de coordination (CLIC) est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et de conseil. Il s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans, aux personnes en situation de handicap adultes et enfants et leur entourage. Le CLIC est une antenne de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Sur votre territoire, le CLIC est porté par l'association « AGECLIC » et financé par le département, la MDPH, la Communauté de communes de la Bretagne romantique et la communauté de communes du pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel.

Il propose un accueil gratuit, neutre, personnalisé et confidentiel.

Le CLIC vous informe dans vos démarches concernant le maintien à domicile, les services et établissements d'accueil du territoire, l'aide aux aidants. Il vous accompagne dans vos démarches administratives auprès de la MDPH : carte mobilité inclusion (CMI), reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (RQTH), allocation adulte handicapée (AAH), auxiliaire de vie scolaire... De plus, il vous aide à constituer des dossiers pour des interventions à domicile : aide aux tâches quotidiennes, allocation personnalisée d'autonomie (APA)... ou des dossiers d'entrée en établissement. Le CLIC

propose également en partenariat avec les communes et les acteurs du territoire des actions de prévention et d'accès aux droits, sous forme de réunions, conférences et ateliers.

Le CLIC propose des rendez-vous à Combourg, Dol-de-Bretagne, Pleine-Fougères et Tinténiac.

Si vous souhaitez davantage d'informations concernant le CLIC, vous pouvez nous contacter :

AGECLIC
Maison des Services
Rue de la Mairie
35270 Combourg
Accueil du public sur rendez-vous
du lundi au vendredi
02 23 16 45 45

La Maison France Services pour vous simplifier la vie

En Bretagne romantique, La Maison France Services, un accueil de proximité pour vous simplifier la vie.

Située près de la Mairie de Combourg, la Maison France Services de la Communauté de communes est un lieu d'accueil et d'informations de proximité.

Elle vous conseille dans vos démarches administratives et vous oriente vers les services adaptés à votre demande. 30 structures sont partenaires et proposent des permanences, avec ou sans rendez-vous, sur des thématiques comme la jeunesse, le handicap, le juridique, l'emploi/formation, le logement, le droit des familles...

La Maison France Services met également à votre disposition des outils et des services :

- un Accès Public Internet : Des postes informatiques, installés à proximité de la banque d'accueil, permettent un accès libre et gratuit ;
- un scanner : il est mis gratuitement à la disposition du public sur demande ;
- un service de photocopies payant ;
- un accompagnement personnalisé pour effectuer vos démarches administratives en ligne.

En somme, la Maison France Services de la Communauté de communes Bretagne romantique, c'est le lieu ressource du territoire. N'hésitez pas à le contacter !

+ d'infos : Maison France Services
02 23 16 45 45 ou maison-des-services@bretagneromantique.fr

Retrouvez la liste de tous les partenaires et leurs permanences : <https://bretagneromantique.fr/les-partenaires/>

La Mission Locale du Pays de Saint-Malo

AU SERVICE DE QUI ?

Les jeunes de 16 et 25 ans (inclus) et sortis du système scolaire.

Quel que soit le niveau scolaire, diplômé ou non.

POUR QUOI ?

Préparer son avenir professionnel, un projet de formation, d'emploi, d'apprentissage : Quels métiers recrutent ? Où trouver des offres ? Besoin de formation ? Comment préparer un entretien d'embauche ?

La vie quotidienne : Comment passer son permis ? Trouver un scooter ? A qui s'adresser pour trouver un logement ? se soigner ? Partir à l'étranger en mission ; pourquoi pas ? Comment financer et être aidé financièrement dans ses projets ?

La Mission Locale est là pour des conseils et un accompagnement personnalisé par un conseiller.

La Garantie Jeunes : un accompagnement renforcé avec des temps en collectif et une allocation mensuelle (497 € sous condition)

Un espace coopératif pour refaire son CV, consulter des offres.

Des rencontres avec des employeurs : simulations d'entretiens, job dating, visites d'entreprise, parrainages...

Des stages et négociations d'emploi avec suivi en emploi.

Nous rencontrer :

- Saint-Malo, 35 avenue des comptoirs (quartier Madeleine) du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h à 12 h et 13 h 30 à 18 h (fermé le vendredi matin) mais aussi à l'espace Bougainville et au Pôle jeunesse
- Sur un point de permanence peut être plus proche de chez vous :



Dinard, Cancale, Dol-de-Bretagne, Pleine-Fougères, Combourg, Tinténiac, Pleurtuit, Roz-sur-Couesnon

- Des infos, prendre rendez-vous : 02 99 82 86 00 ou 24/24 sur notre site www.mlstmalo.bzh

Le Dispositif « Argent de poche »

Depuis 2015, la commune de Lourmais propose aux jeunes de 16-18 ans de s'inscrire à 5 demi-journées consacrées à des travaux d'intérêts publics. Il s'agit généralement de petits travaux d'entretiens qui ne nécessitent pas de compétences particulières, si ce n'est la bonne volonté et l'envie de participer à une action collective. Chaque demi-journée est rémunérée 15 €. Au-delà de l'intérêt financier, il y a le plaisir de se retrouver, de faire connaissance, de se sentir utile, d'apprendre en faisant et de passer de bons moments entre jeunes du même âge qui ne se connaissent pas nécessairement même s'ils sont voisins.

En 2020, 4 jeunes Lourmais, Faustine Marsac, Adélie Le Cloirec-Legall, Dorian Le Cloirec-Legall et Corentin Porée, se sont impliqués dans la vie de notre commune en participant à des travaux d'entretien à raison de 5 matinées.

Encadrés par Michel Henri Gautier (1^{er} adjoint) et Christian Roussin (Retraité, Président de la Boule Bretonne), ils ont procédé aux travaux suivants :

- **Nettoyage, ponçage et peinture, des deux bacs à fleurs de l'entrée principal du cimetière.**

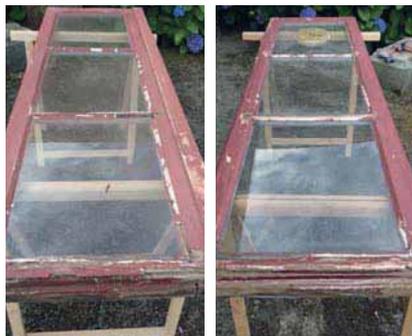


Faustine et Adélie.



Corentin et Dorian.

- Nettoyage, ponçage et peinture, de la fenêtre de la sacristie.



- Nettoyage, ponçage et peinture, porte principale de l'église.



- Nettoyage, ponçage et peinture, porte de la sacristie.



- Nettoyage, ponçage et peinture, porte latérale de l'église.



Le Point Accueil Ecoute Jeunes

AU SERVICE DE QUI ?

Le Point Accueil Ecoute Jeunes/PAEJ est un service d'écoute et de soutien qui s'adresse aux jeunes de 12 à 29 ans et à leurs parents.

L'écoutante peut recevoir les jeunes en individuel ainsi que les parents et leurs enfants en entretiens familiaux ou encore les parents qui souhaitent échanger au sujet de leur relation avec leurs adolescents.

Les entretiens sont gratuits et confidentiels.

POUR QUOI ?

Echanger sur les difficultés dans les relations parents/ enfants, les angoisses du jeune liées à de l'iso-

lement, la rupture de parcours scolaire ou professionnel, les tensions et incompréhensions envahissantes...

RENCONTRER LE PAEJ

L'écoutante peut se rendre sur rendez-vous sur tout le territoire de Saint-Malo : Combourg, Tinténiac, Dinard, Dol-de-Bretagne, mais aussi à Ploubalay/Beaussais.

Pour prendre rendez-vous :
Contacter Sylvie
Benoit au 0800 804 001

Possibilité également de prendre rendez-vous en ligne à Saint-Malo sur le site du PAEJ : www.mlstmao.bzh/paej



Les associations extérieures partenaires pour lesquelles nous accordons une subvention

AASPCE



L'Association pour l'Accompagnement et les Soins Palliatifs de la Côte d'Emeraude (AASPCE) est une association à but non lucratif, non confessionnelle et apolitique, déclarée d'intérêt général, affiliée à la SFAP (Société Française d'Accompagnement et de soins Palliatifs),

Créée en 1988 à Saint-Malo, elle est la deuxième association de soins palliatifs à voir le jour en France. Elle regroupe parmi ses adhérents des soignants, les bénévoles d'accompagnement et des personnes extérieures au service.

L'unité de soins palliatifs comporte 13 lits, elle est située aux Corbières dans le quartier de Solidor.

Contact :
AASPCE - USP Les Corbières
10, rue de la Fontaine
35400 Saint-Malo
Tél. 06 68 26 03 96
e-mail : aaspce.stmalo@gmail.com

ADMR PAYS DE COMBOURG



Elle assure depuis de nombreuses années, une aide et un soutien à la population par le biais de son service à domicile qui intervient près des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des familles.

Horaires du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
7 rue de Linon - 35270 Combours
combours.asso@admr35.org
Tél. 02 23 16 42 48

AFSEP



(Association française des sclérosés en plaques) antenne d'Ille-et-Vilaine. Association reconnue d'utilité publique par décret du 10 février 1967 - agréée par le Ministère de la Santé

L'AFSEP, seule ou au travers de collectifs inter-associatifs, intervient tous les jours pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de sclérose en plaques.

Objectif principal, que « *les personnes atteintes de sclérose en plaques soient traitées avec dignité dans toutes les situations.* » Cela concerne également les familles et les proches.

Tout ce qui n'est pas spécifique à la sclérose en plaques doit être traité en inter-associatif via les groupes de travail auxquels l'AFSEP participe ou en collaboration avec d'autres associations.

Permanence à la délégation AFSEP au Pôle Saint-Hélier de Rennes, de 13 h 30 à 16 h les 12 février 2020, 11 mars 2020, 15 avril 2020, 20 mai 2020, 3 juin 2020.

Contact : Jamila Perrinet
27 rue de la Touche Ablin
35510 Cesson-Sévigné
Tél. 06 52 20 13 49
Site internet : www.afsep.fr
Mail : afsep@afsep.fr

AMICALE DES DONNEURS DE SANG DE COMBOURG



(Association déclarée est active depuis 27 ans).

Installée à Combours, elle est spécialisée dans le secteur d'activité des autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire.

Servir de trait d'union entre tous ses membres et faire en accord avec le centre régional de transfusion de Rennes la propagande en faveur du don bénévole du sang.

Siège social : rue de la Mairie 35270 Combours. Président : Patrick Millet

FNATH



Association des accidentés de la vie section de Combours - Bazouges la Pérouse (association déclarée est en activité depuis 14 ans et localisée à Combours).

Depuis 1921, la FNATH agit pour défendre individuellement et collectivement les personnes accidentées, malades et handicapées, ainsi que leurs familles, afin de faciliter leur accès aux droits dans le domaine des accidents de travail, des maladies professionnelles, mais aussi de toutes maladie et handicap.

Contact :
M^{me} Marie-France Lesage, présidente
2 rue de la Renaissance
35270 Combours
Tél. 02 99 73 10 35 ou
02 99 73 24 87

res

communale (soutien symbolique)

FRANCE ALZHEIMER ILLE-ET-VILAINE



France Alzheimer Ille-et-Vilaine a pour mission de soutenir les aidants familiaux et les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée.

Depuis 1990, France Alzheimer Ille-et-Vilaine se mobilise pour répondre aux besoins des malades et de leurs familles, et pour sensibiliser l'opinion publique.

Membre de l'Union Nationale des Associations France Alzheimer, composée de plus de 90 structures départementales et seule association nationale reconnue d'utilité publique dans le domaine de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées, France Alzheimer Ille-et-Vilaine bénéficie d'une solide expérience et de nombreux savoir-faire dans l'accompagnement des aidants.

Les bénévoles, concernés par la maladie et formés pour les différentes actions, sont à votre écoute, vous apportent les réponses et les conseils que vous cherchez.

Contact : Tél. 02 99 80 86 43
Mail : francealzheimer35@yahoo.fr

LIGUE CONTRE LE CANCER COMITE D'ILLE-ET-VILAINE



En Ille-et-Vilaine, une équipe de bénévoles et de professionnels formés proposent différentes aides et activités pour répondre aux besoins des personnes malades, anciennement malades ou de leurs proches. A Rennes, au siège social du Comité il a été créé un espace spécialement aménagé appelé « *Escalé à la Ligue* » où les différents groupes et ateliers proposés se déroulent.

Lieux d'écoute et d'information :
Au siège du Comité à Rennes : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h.

A l'Espace de rencontres et d'information (ERI®) du Centre Eugène Marquis à Rennes (Bât A - rez-de-chaussée) : le mercredi de 14 h 30 à 18 h (excepté en août).

Comité d'Ille-et-Vilaine
Immeuble « le Solstis »
28 rue de la Donelière - CS 11152
35011 Rennes Cedex
<https://www.ligue-cancer.net/cd35>
Mail : cd35@ligue-cancer.net
Tél. 02 99 63 67 67

GSCF



Le groupe de secours catastrophe français, abrégé en GSCF, est une organisation non gouvernementale française fondée en 1999. Elle fait partie des organismes de secourisme en France.

Les pompiers humanitaires du GSCF interviennent actuellement dans le cadre de l'épidémie du virus Covid-19.

SECOURS CATHOLIQUE



(Association à but non lucratif créée le 8 septembre 1946 par l'abbé Jean Rodhain).

Le Secours catholique est attentif aux problèmes de pauvreté et d'exclusion de tous les publics et cherche à promouvoir la justice sociale.

La délégation d'Ille-et-Vilaine du Secours Catholique-Caritas France compte neuf services, rue Guilloux : solidarité des familles ; bénévolat ; action institutionnelle et plaidoyer ; animation de l'action internationale ; migrants ; prison ; communication ; formation ; animation spirituelle.

Secours catholique
Délégation d'Ille-et-Vilaine
10, rue Louis-Guilloux - CS 61139
35011 Rennes
Tél. 02 99 54 11 01

La délégation est ouverte du lundi au vendredi le matin de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Facebook :
Secours-Catholique-Ille-et-Vilaine
Twitter : @secourscath35

Contact local : Liliane
Huet - secours-catholique.
illefrance@orange.fr

Aujourd'hui le Covid, hier déjà à Lourmais des épidémies très graves

C'est lorsque les routes apparaissent très encombrées qu'il est précieux de disposer d'un rétroviseur! Sous réserve toutefois qu'il n'y ait pas trop de virages !

Rétroviseur, regards jetés sur un passé qui n'est plus mais qui peut toujours, sinon resurgir, tout au moins nous éclairer, nous apporter des indications et, surtout, une distanciation très utile en période de crise, lorsqu'on pédale, la tête dans le guidon, ne sachant trop vers où nous diriger, comme ce peut être le cas aujourd'hui. C'est que les sentiments de peur, réflexes émotionnels toujours légitimes, présents partout, entravent souvent la nécessaire prise en compte de la réalité.

Comme vous, peut-être, je ne sais si s'exprimer ainsi est faire preuve de naïveté, voire de désinvolture ! Pourtant, personnellement je ne le crois pas !

C'est que la pandémie actuelle, le COVID, vient nous bousculer dans nos certitudes de gens éduqués, conscients de nos savoirs faire, et surtout vient nous révéler à nous-mêmes la fragilité de nos vies, cette donnée combien réelle que nous avons tendance à oublier, nous qui rêvons de tout maîtriser.

Nous souvenons-nous seulement, mais la question s'adresse déjà aux cinquante ans et plus, nous rappelons-nous que le XX^e siècle a été le témoin de quatre pandémies virales ? Eh oui ! Quatre ! Dont trois plus graves, à ce jour, que le COVID-19 :

- La grippe espagnole, plus de 20 millions de morts au niveau mondial en 1918.
- La grippe asiatique, 2 millions de morts en 1957.
- La grippe de Hong-Kong, 1 million.

La grippe de Hong-Kong a sévi en 1968-69, et il semble que l'on n'en ait pas fait toute une histoire puisqu'en France, soixante ans après,

on l'a occultée pour ne se rappeler que des événements de mai 68 !

Peut-être la différence dans la prise de conscience de ce qui surgit aujourd'hui tient au fait que notre monde a connu depuis cinquante ans un incroyable progrès technique et scientifique qui a fini par nous faire croire que de tels épisodes étaient devenus impossibles alors qu'ils étaient inéluctables comme ils le demeureront à l'avenir.

Autre différence avec le passé, il semblerait que pour la première fois peut-être dans l'histoire de l'humanité, le monde s'est figé, paralysé par la peur ! L'influence des nouveaux médias et des réseaux sociaux, en particulier, n'y est certainement pas pour rien ! Au total, et de ce fait, les conséquences sociales, sociétales et bien entendu économiques de la pandémie qui nous touche, l'emporteront certainement, et de loin, sur celles liées au COVID en lui-même.

Voilà un point de vue, un début d'analyse nourri de lectures, de commentaires, point de vue forcément partiel et sans doute même partial, qui n'a d'autre visée que de nous rassurer au cas où nous en aurions besoin et qui, je vous le propose, va nous guider dans une exploration, à grands traits, du passé.

Dans le passé, bien entendu, la peur a toujours été présente dans la société et peut-être encore plus prégnante qu'aujourd'hui car nos ancêtres ne disposaient pas des moyens dont nous pouvons user pour traiter et exorciser nos peurs. L'objet de ce sentiment a, par contre, beaucoup évolué, d'autant plus qu'aujourd'hui nous sommes quotidiennement submergés, manipulés par les médias. Des études approfondies, s'appuyant sur de nombreuses sources, ont été menées, par exemple, pour étudier les sentiments de peur au Moyen-

Age. Savez-vous quels ont été les motifs de ces peurs qui se sont manifestées successivement et parfois simultanément en Occident entre le 14^e et le 15^e siècle?

Il semble, selon ces études, que le premier motif ait été la peur de la mer ! Parce que la mer se présente comme une matière liquide et toujours en mouvement. On ignore presque totalement, à cette époque, ce qu'il y a de l'autre côté et elle est seulement parcourue, peut-on ajouter, par des individus étranges, ceux qu'aujourd'hui on nomme les marins, individus peu recommandables que chacun alors craint de rencontrer sur son chemin!

Seconde peur, qui peut encore nous étonner, la peur des revenants ! Il faut dire que la mort touchait souvent les familles toujours nombreuses de cette époque marquée par la mort infantile fréquente, les épidémies, la famine, et une espérance de vie assez réduite. Bien entendu, les revenants entraient dans l'imaginaire commun pour épouvanter des vivants déjà fragilisés. Ne dit-on pas que cette peur a engendré l'usage des pierres tombales disposées sur les cadavres après l'inhumation !

Troisième peur, la fièvre bubonique ou pestilentielle que l'on n'appelait pas encore la peste. Cette pandémie, d'une ampleur inouïe, venue d'Asie (comme le COVID) s'est propagée sur tout le continent européen entre 1347 et 1353 tuant 1 habitant sur 3, surtout dans les villes du fait de l'entassement de la population, de l'extrême insalubrité et des difficultés d'approvisionnement. Au travers du commerce mondial, déjà développé du fait du trafic maritime, la fièvre a touché, au fil des escales, les ports de Crimée, Constantinople, Venise, Gênes, la Sicile, Marseille, Barcelone, puis les ports anglais avant de s'enfoncer dans les terres par la Grèce, les Balkans, puis l'Europe centrale, la Scandinavie et

la Pologne. Tout ceci ne donnait-il pas raison à ceux qui craignaient la mer et ses bateaux aux escales aussi mystérieuses que pleine de dangers ! Avec la peste noire, la Route de la soie devenait la Route de la mort ! Ne perdons pas de vue que, circonstance aggravante, la France était toujours plongée dans la Guerre de 100 ans. Quoi qu'il en soit, il ne semble pas exagéré d'affirmer que la peste a marqué les esprits des populations pendant des siècles. Les gens d'alors, presque totalement démunis, n'avaient d'autres ressources que d'invoquer la Providence dans un déploiement de processions, de vœux et d'invocations collectives. C'est aussi l'époque où l'on a orné les murs de certaines églises de ces peintures réalistes parvenues jusqu'à nous et nommées « Danses macabres ».

MAIS, QUE SE PASSAIT-IL, ICI, CHEZ NOUS, À LOURMAIS, À CETTE ÉPOQUE ?

Il apparaît bien difficile d'apporter une réponse précise à cette question évoquée dans le titre de cette petite chronique. Disons d'emblée que pour la peste, nous ne dispo-

sons d'aucunes données locales. Les données médiévales sont toujours fragmentaires car le recensement précis, disons nominatif au sens moderne du terme, n'existait pas. Dans le meilleur des cas, nous disposons de données globales, toujours anonymes et concernant essentiellement les villes du royaume.

Pourquoi cet état de fait alors que des écrivains, des chroniqueurs, rédigeaient des écrits qui nous sont parvenus ? N'oublions surtout pas que l'histoire de la France ancienne n'est guère arrivée jusqu'à nous qu'à travers l'histoire des grands du royaume. C'est pour cela qu'il faudra attendre le décret du roi François 1^{er}, connu sous le nom d'Ordonnance de Villers-Cotterêts, prescrivant en 1539 de rédiger tous les actes officiels en français. Conséquence quasi immédiate en ce qui concerne les paroisses, unités territoriales du royaume jusqu'à la Révolution, les curés et recteurs rédigeront des actes nominatifs de baptêmes, mariages, sépultures. Les prêtres chargés de la paroisse de Lourmais feront preuve d'une certaine diligence puisque le premier registre paroissial sera ouvert dès 1542.

Alors, au fil des siècles, les pandémies et les épidémies ont-elles frappé les habitants de Lourmais. Oui, bien évidemment ! Tout comme ces maladies qu'on ne savait alors nommer, les nombreuses disettes et famines, les guerres et les exactions de toutes sortes !

Penchons-nous maintenant sur les données dont nous disposons depuis l'année 1542. Tout nous laisse penser qu'à cette date la paroisse qui est née en se séparant du Prieuré de la Trinité de Combourg une centaine d'années auparavant, comptait entre 300 et 400 habitants.

Petite précaution d'usage, nous avons à notre disposition les registres paroissiaux de Lourmais déposés aux archives 35 et accessibles sur Internet, mais ces données demeurent incomplètes. A titre d'exemple, si la rédaction des actes de baptêmes a bien été effective à partir de 1542, il n'en est pas de même pour les actes de sépultures qui nous fournissent des données à partir seulement des années 1600. Ce qui signifie que notre recherche s'appuie sur des données bien partielles.

Photo danse macabre abbaye de la Chaise Dieu.





Que nous disent les actes de sépultures concernant la paroisse de Lourmais ? Nous constatons que, en années ordinaires, une dizaine, voire parfois une quinzaine d'inhumations étaient effectives avec toutefois un excédent de naissances viables, car ne perdons pas de vue qu'il y a alors de nombreux décès autour de la naissance, nouveaux nés mais aussi mamans. Nous constatons aussi des pics de décès certaines années, décès qui peuvent s'élever à 47 en 1719 ou encore à 48 pour 1741, 34 en 1760. Sans atteindre ces pics exceptionnels, nous assistons aussi à une forte augmentation de la moyenne des décès à partir de 1780. Il est vrai que les années précédant la Révolution ont été marquées par de mauvaises récoltes et des disettes, ce qui plaide pour une explication plus nuancée.

Le croisement de ces données avec celles d'autres paroisses et villes, telles Dol, Saint-Malo, Rennes aux XVII^e et XVIII^e siècle. fournit au moins deux indications : D'une part, nous avons la confirmation que les épidémies n'étaient pas souvent nommées mais seulement désignées sous le terme « Mal contagieux ». D'autre part, que tout au long des années 1700, un mal contagieux et endémique, désigné parfois indistinctement sous le terme de « Dysenterie-Choléra » a décimé à plusieurs reprises villes et campagnes tuant des familles

entières et vidant par là-même des maisons en quelques jours. Il eut été bien intéressant de pouvoir affiner quelque peu ces paramètres mais si les données sont nominatives, elles n'en demeurent pas moins difficiles à interpréter car nous ignorons souvent le hameau de résidence des personnes ainsi que les liens de parenté.

Essayons quand même d'entrer dans ces deux années particulièrement meurtrières pour la paroisse de Lourmais, soient les années 1719 et 1741.

En 1719, les registres paroissiaux font état de 9 baptêmes, 3 mariages et 47 décès. Ce que nous avons déjà identifié comme un pic énorme, qui ne peut s'expliquer que par la présence d'un mal contagieux ; qui plus est, les décès atteignent le sommet de la courbe, 6 en septembre, 15 en octobre et 9 en novembre. Parfois, au sommet de la crise, on assiste à 2 sépultures par jour.

Quand le hameau d'origine est mentionné, les Esnaudières l'emportent devant la Margotais.

En 1741, plus de 20 années plus tard, la paroisse enregistre 19 baptêmes. Y a-t-il eu augmentation de la population ou tout au moins rajeunissement ? 2 mariages ont été célébrés et il y a eu 48 décès. Cette année-là, le pic des décès a

aussi été atteint en septembre et octobre : 29 ; en octobre 1741, il y a pratiquement une inhumation tous les deux jours.

Immergés totalement dans une crise aux multiples visages qui nous déconcerte et nous inquiète car elle interroge notre avenir à tous, personnel, familial et collectif, nous avons évoqué la vie de nos ancêtres marquée, au fil des siècles et des territoires, de peurs et d'angoisses. Peut-être y avons-nous puisé des raisons de nous rassurer ou tout au moins y avons-nous trouvé des constantes par-delà les époques !

Une chose, de mon point de vue, apparaît certaine dans le contexte qui nous concerne, personne n'est maître de l'avenir, beaucoup de données nous échappent et, plus particulièrement encore lorsqu'il s'agit du domaine de la santé. Les données sont sanitaires mais relèvent aussi d'une pandémie mondiale. Pourtant l'histoire nous enseigne que les hommes ont toujours su faire face, se relever et tirer les leçons des épreuves traversées. Ceci devrait nous engager à vivre ces épreuves sans angoisses excessives. La santé, j'ai failli écrire la santé de chacun, est un bien commun à préserver ensemble ! Le bonheur comme l'épreuve doivent toujours faire l'objet d'un partage. Ne restons pas seuls face à ce dilemme dont l'issue nous concerne tous !

Ma conclusion sera cette pensée : « C'est lorsque l'on est dans le brouillard qu'il faut croire au soleil ! » L'auteur demeure, pour moi, un illustre inconnu mais ne pensez-vous pas qu'elle peut nous apporter beaucoup par les temps qui courent !

Sources principales :

- La revue Histoire. N°61.
- Interview d'Axel Kahn. in La Vie 21 mai 2020.
- Registres paroissiaux de Lourmais. AD-35.
- Livre de Jean Delumeau, La Peur en Occident, XIV^e-XVIII^e siècles. Editions Fayard.

Abel Erondel

UNC

Section Anciens Combattants

La section comprend 15 adhérents (3 AFN et 12 soldats de France). L'Assemblée Générale annuelle s'est déroulée le samedi 15 février 2020. Les rapports moral et financier (lequel présente un solde positif) ont été votés à l'unanimité des membres présents (15 adhérents).

Le Président Claude Baudet, a été reconduit dans ses fonctions.

COMPOSITION DU BUREAU

Président : Claude BAUDET
Vice-président : Jean-Paul SOUQUET
Secrétaire : Jean MICHAUX
Secrétaire adjoint : Franck VUILLON
Trésorier : Michel BLAIRE
Trésorier adjoint : Michel GAUTIER
Porte drapeau : Michel GAUTIER

COMMÉMORATIONS DE L'ANNÉE 2020

Dimanche 10 mai : Commémoration de la victoire du 8 mai 1945.

En raison du confinement, la cérémonie s'est déroulée en petit comité (dépôt de gerbe, allocutions, minute de silence).

Jedi 18 juin : Commémoration de l'Appel du Général de Gaulle.

Crise sanitaire oblige, c'est sans public et en comité restreint qu'ont été célébrés les 80 ans de l'Appel du Général de Gaulle le 18 juin 1940, en présence du Maire François Bordin, du Vice-Président Jean-Paul Souquet, de Michel Gautier, porte drapeau et 1^{er} adjoint et de quelques membres de la section et de la Municipalité.



Mercredi 11 novembre : Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918.

Une cérémonie en petit comité, en raison de la crise sanitaire, s'est déroulée au Monument aux Morts pour rendre hommage aux combattants tombés au champ d'honneur entre 1914 et 1918.

« Commémorer le 11 novembre 1918, c'est accomplir notre devoir de mémoire vis-à-vis de ceux qui nous ont légué les valeurs de courage pour la Défense de la Nation et de la République, mais aussi celles du pacifisme » a souligné François Bordin, Maire.

Samedi 5 décembre : hommage aux combattants AFN, cérémonie au monuments aux Morts (dépôt de gerbe, allocutions, minute de silence).



AGENDA 2021 (sous réserve de modifications)

Dimanche 9 mai : Commémoration de la victoire du 8 mai 1945.

Jedi 11 novembre : cérémonie de l'armistice de 1918.

Dimanche 5 décembre : hommage aux combattants AFN.



Club de l'Amitié

Parler du Club de l'Amitié est un peu compliqué ! En effet, nous n'avons pu nous retrouver que très peu ! Pourtant, à notre dernière rencontre début mars, nous étions 30 présents dans une ambiance particulièrement dynamique.



Nous avons des projets pour les mois à venir ! Tout s'est arrêté avec le confinement ! Nous avons tous ressenti un manque et avons craint l'isolement ! Quelques-uns ont proposé des rencontres chez les uns ou les autres. C'est ainsi que ce sont constitués des après-midi belote, tarot ou encore Triominos !



Nous avons essayé de vérifier que personne ne reste isolée !

Une rencontre du conseil d'administration a eu lieu pour faire le point et voir ce qui pourrait se mettre en place dans les mois à venir ! Il n'est pas possible de prévoir l'Assemblée Générale en décembre pas plus que le repas convivial qui suivait. Nous avons projeté déguster la galette des rois début janvier et peut-être

redémarrer nos rencontres. Le re-confinement programmé ne nous permet plus d'envisager quoi ce soit pour l'instant !

Nous souhaitons que personne ne reste isolée et nous nous encourageons à prendre des nouvelles les uns des autres pour **maintenir cet esprit d'Amitié** qui est le but de notre Club !

La Boule Bretonne de Lourmais

L'association comptait trente-cinq adhérents(es), dont un jeune de Lourmais et de nouveaux, venant de Saint-Léonard, Dol, Combourg...

Ce sport de détente peut être pratiqué par toutes et tous (à partir de 10 ans).

Les critères d'adhésions sont la bonne humeur, le respect des joueurs(es) et des règles du jeu.

Les joueurs(ses) se retrouvent les mercredis et samedis après-midi pour se divertir et se maintenir en forme (à partir de 14 h 30 en été et 14 h en hiver).

La cotisation pour l'année 2021 est de 15 euros pour les adultes et 5 euros pour les enfants.

Pour cause de Covid 19, tous les événements 2020 ont dû être annulés : jour d'initiation,

entraînement avec le club de Dol, challenge et divers concours.

Seul des entraînements dans les règles sanitaires ont pu se faire.

Nous espérons que l'année 2021 sera meilleure.

Le terrain n°6 a été rétrocédé à la commune pour de nouveaux aménagements de la zone de loisirs.

La couverture de deux terrains est prévue pour le deuxième semestre 2022.



Photo prise en 2019.



Photo prise en 2019.

PROGRAMME 2021

- **Mercredi 13 ou 20 janvier :** galette des rois
- **Avril :** repas à définir
- **Mercredi 2 et 9 juin :** challenge J.-B. Courtais
- **Septembre :** moules frites
- **Mercredi 1^{er} décembre :** Assemblée Générale

Rayons de Soleil Bretagne-Bénin

Notre Assemblée générale a eu lieu le 18 janvier 2020 à 10 h 30 dans la salle des fêtes de Lourmais. Nous avons terminé cette rencontre par notre repas annuel au « Bistrot Gourmand » de Lourmais dans la convivialité et la bonne humeur.

Lors de l'Assemblée Générale, M^{me} Irène Brebel nous a remis de la layette et des petits vêtements, qu'elle a tricotés elle-même, pour les bébés et enfants nés en prison.

En janvier 2020, lors de la venue en Bretagne, de M^{me} Lisette Houenou, Présidente de la Fondation Zakari Djibril Sambaou, nous lui avons remis tous ces vêtements ainsi que des machines à coudre.



A la suite d'Octobre Rose, 150 soutiens gorges ont été offerts, à SOS Cancer Bénin, afin que ces derniers soient remis aux femmes qui ont subi une ablation du sein. Ce don fut accompagné d'une enveloppe pour continuer la lutte contre ce fléau.



Notre Assemblée Générale aura lieu le samedi 6 mars 2021 à 10 h 30 en la salle des fêtes de Lourmais, à condition bien sûr, que cette crise sanitaire ne soit plus un obstacle pour cette rencontre.

A ce jour nous ne savons pas s'il sera possible de se retrouver ensuite autour d'un bon repas.

Le contexte de la pandémie (Covid-19) nous a incité à reporter notre soirée Africaine de 2021 en 2022.

L'Association Rayons de Soleil Bretagne Bénin vous souhaite leurs meilleurs vœux pour l'année 2021.

Surtout prenez bien soin de vous et de votre famille.

Vous pouvez nous contacter au :
9, La Saintiolais - 35270 Lourmais
Tél. 06 30 89 18 69



En février 2020, lors de son voyage au Bénin, Ambroisine a remis, aux personnes âgées, du matériel médical (fauteuils, cannes anglaises...)



La Bêche Rieuse

Notre Assemblée Générale a eu lieu le 7 février 2020 à 19 h dans la salle des fêtes de Lourmais et pour fêter la nouvelle année dans un moment de convivialité cette assemblée s'est terminée par la dégustation de la galette des rois.



Lors de cette assemblée nous avons projeté de faire, comme en 2019, une randonnée gourmande le 16 mai 2020 et un marché artisanal le 30 août 2020. Nous souhaitons également organiser, lors de la soirée d'Halloween, une dégustation de soupe de citrouille avec des animations pour les grands et les petits.



Malheureusement, le contexte de la pandémie (Covid-19) nous a fait abandonner tous ces projets et nous en sommes désolés.

Pendant ce 2^e confinement, un léger relooking a été apporté à notre boîte à livres pour lui redonner une nouvelle jeunesse et installation d'une petite boîte à insectes.

Notre Assemblée Générale aura lieu le mercredi 5 février 2021 à 19 h



dans la salle des fêtes de Lourmais, à condition bien sûr, que cette crise sanitaire ne soit plus un obstacle pour cette rencontre.

Nous souhaitons vivement que 2021 nous permettra d'accomplir tout ce que nous n'avons pas réussi à réaliser en 2020.

L'Association « La Bêche Rieuse » vous souhaite leurs meilleurs vœux pour l'année 2021.

Surtout prenez bien soin de vous et de votre famille.

Contacts :
 assolabecheieuse@gmail.com
 Marie Françoise Bordin :
 06 31 84 60 04 (Présidente)
 Marie Hélène Perruchot :
 06 72 13 38 46 (Secrétaire)
 Nicolas Gautier :
 06 82 08 60 97 (Trésorier)

« La porte de cette association est grande ouverte aux curieux et motivés de partage au naturel. »

Comité d'Animation et de Loisirs

ACTIVITÉS 2020

Cette année si particulière nous a contraints à annuler nos manifestations, seule l'assemblée générale qui était prévue le 8 février a bien eu lieu, Le bureau reste inchangé :

Présidente : Marthe VUILLON
Vice-Président : Michel LESAGE
Trésorière : Maryvonne PELLE
Trésorière adj. : Colette CORVAISIER
Secrétaire : Soizick CAVRET

Alain HOUDRY se charge des convocations.

Nous accueillons un nouveau membre Henry BREBEL qui était déjà bénévole. Nous comptons désormais 19 membres.

PROGRAMME 2021

Jedi 13 mai : fête annuelle
 - Matin : concours de pêche,
 - Midi : repas suivi du concours de palets.

Pour clôturer la journée soirée concert avec le groupe « Les Nez Rouges »

Samedi 11 décembre : arbre de Noël. Animation, visite du père Noël et goûter.

Dimanche 9 mai : Fête des classes 0 et 1. Exceptionnellement les classes 0 et 1 seront réunies. Bien sûr les photos seront réalisées séparément.

Labo Citoyens

La Communauté de communes Bretagne romantique finance vos projets en faveur de la transition énergétique !

Plusieurs projets en faveur de la transition écologique de la Bretagne romantique ont été financés en 2020 : conférences sur la biodiversité, jeux de société, ateliers permaculture, petits déjeuners bio à la ferme...

Vous avez des idées ?

A vous de jouer !

Vous pouvez déposer votre dossier pour le 1^{er} jury de l'année 2021 jusqu'au 30 janvier.

Toutes infos : <https://bretagneromantique.fr/lab-citoyen/>

Une question ?

lab-citoyen@bretagneromantique.fr

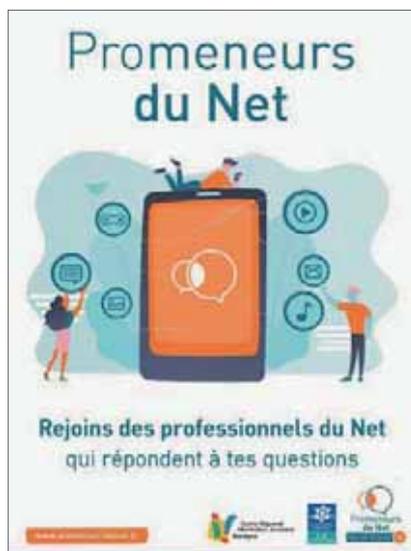


Point Information Jeunesse

Promeneur du Net... une autre façon d'être en contact avec les jeunes.

ÊTRE LÀ OÙ SONT LES JEUNES

Le Point Information Jeunesse (PIJ) est un lieu d'accueil, d'écoute et d'information sur tous les sujets concernant les 13-30 ans. Mais pour répondre aux jeunes, encore faut-il être là où ils sont !



Aujourd'hui, plus de 80 % d'entre eux sont, au moins une fois par jour, sur Internet Céline, animatrice du PIJ de la Bretagne romantique y est donc aussi ! Elle est devenue « Promeneuse du net ». Elle assure une présence éducative sur le net et est officiellement reconnue comme une personne référente pour les jeunes et leurs parents.

UN PROMENEUR DU NET, C'EST QUOI ?

Un promeneur du net est une personne physique, identifiée, qui se montre à visage découvert sur la sphère web. Il écoute, conseille les jeunes là où ils sont : les blogs, les chats, les réseaux sociaux, les forum... Sa relation avec un jeune est certes, professionnelle mais s'inscrit avant tout dans une relation humaine basée sur le dialogue, l'échange et la confiance. Son but n'est jamais la surveillance, mais bien l'accompagnement des jeunes

et la recherche de réponses à leurs interrogations. Il les accompagne dans toutes leurs questions : sexualité, formation, emploi, logement, santé... Il peut également mener des actions de prévention ou encore donner des rendez-vous aux jeunes. Les échanges qu'il a avec les jeunes sont confidentiels. Il a signé la charte nationale des promeneurs du net, basée sur les valeurs de la République.

COMMENT RENCONTRER CÉLINE SUR LE WEB ?

Permanences en ligne :

Mardi 15 h 30 à 17 h 30

Mercredi 16 h à 18 h

Ajouter Liens Fb et instagram

Et <https://www.promeneursdunet.fr/annuaire/list>

Tél. 06 33 23 61 99

Relais Parents Assistants Maternels

10 ans au service de la petite enfance !

Depuis plus de 10 ans maintenant, les animatrices du Relais Parents Assistants Maternels (RPAM) accompagnent les assistants maternels, les parents et les enfants de 0 à 4 ans et leur proposant des conseils, des rencontres, des ateliers et des animations. Voici un tour d'horizon de ce que le RPAM peut faire pour vous.



VOUS ÊTES PARENT D'UN JEUNE ENFANT ?

Vous pouvez solliciter le RPAM pour :

- la recherche d'un mode d'accueil adapté à vos besoins
- vos démarches liées à la garde d'enfant : estimation du coût, prestation CAF, pajemploi, contrat de travail...

Les animatrices vous accompagnent dans votre parentalité à travers :

- les ateliers d'éveil, chaque semaine ;
- les ateliers ponctuels : tout-petits lecteurs, danse, ateliers d'été...
- des conférences-débats en soirée.

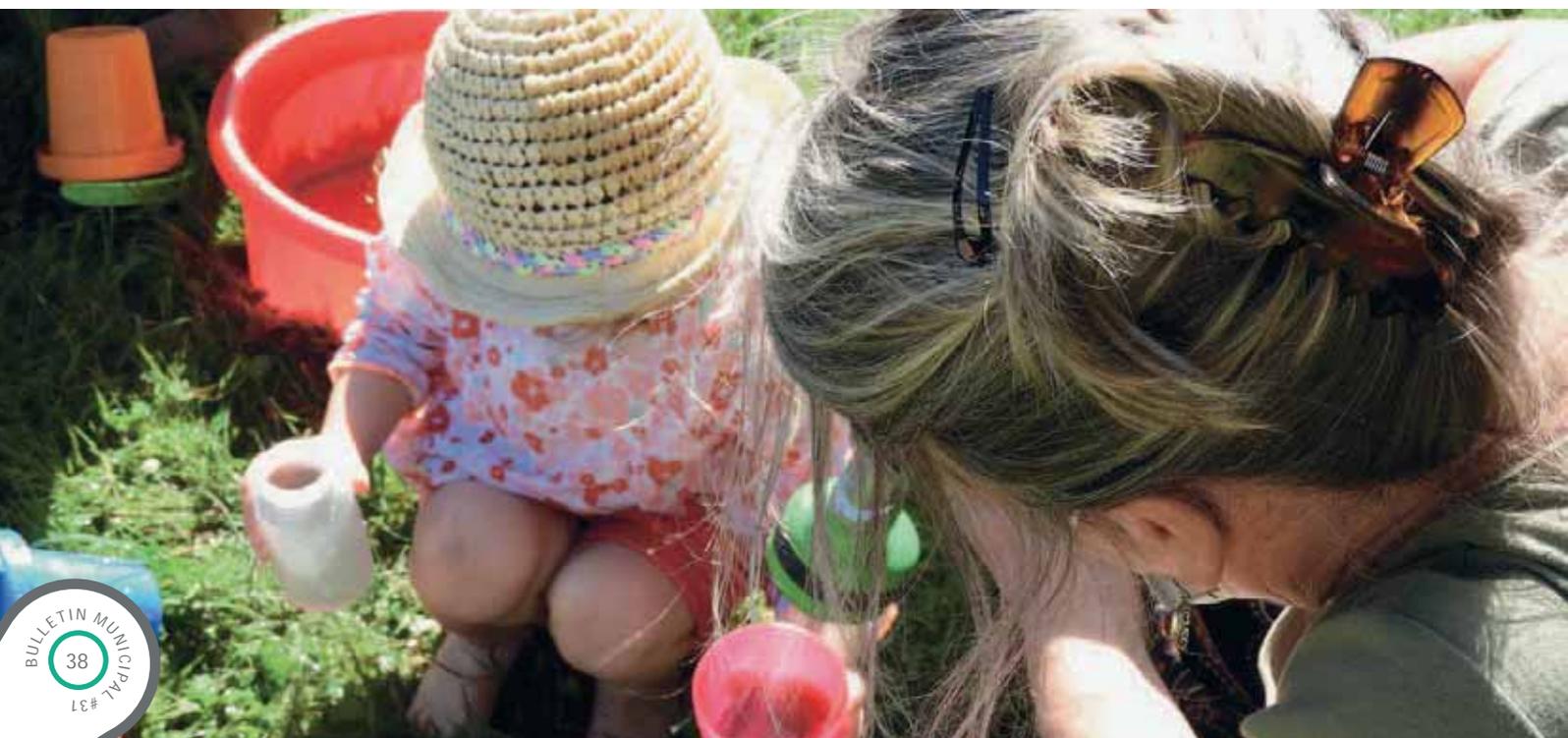


VOUS ÊTES ASSISTANT MATERNEL OU AVEZ ENVIE DE LE DEVENIR ?

Les animatrices du RPAM proposent :

- des informations sur le métier d'assistant maternel et de garde d'enfant à domicile : agrément, pratique professionnelle, statut de salarié formation professionnelle...
- un soutien au téléphone ou en rendez-vous ;
- des matinées d'éveil avec les enfants : chaque semaine (en atelier ou espace-jeu) et des ateliers ponctuels (motricité, musique, danse...);
- une information sur les métiers de la petite enfance et pour les porteurs de projets (MAM, micro-crèche...);
- des temps d'échange : groupes de travail, soirée créative... et des conférences.

Pour contact le Relais Parents Assistants Maternels de la Bretagne romantique : tél. 02 99 45 20 12
rpam@bretagneromantique.fr



Auteur à l'école

Proposer une culture de proximité à l'ensemble de ses habitants en proposant des temps de rencontre avec les artistes est un des objectifs principaux de la politique culturelle aujourd'hui développée par la Communauté de communes Bretagne romantique. Dans cette optique, elle propose, depuis 2015, des résidences artistiques en milieu scolaire afin de créer du lien entre enfants et auteur. Pour cette 6^e résidence qui débute, c'est Juliette Mézenc qui s'installera dans des classes de Hédé-Bazouges et Tinténiac.

UNE RÉSIDENCE POUR ÊTRE PROCHE DE L'AUTRICE

Tout au long de leur scolarité, les élèves étudient des livres, des auteurs qui peuvent leur sembler bien lointains alors qu'ils leur ressemblent tant ! C'est notamment

pour désacraliser cette image de l'auteur lointain et de la complexité de l'écriture que la Communauté de communes Bretagne romantique propose, depuis 5 ans, des résidences d'auteurs aux écoles et collèges de son territoire, en partenariat avec la Maison de la poésie.

UNE RÉSIDENCE PLACÉE SOUS LE SIGNE DU RAPPORT AU MONDE QUI NOUS ENTOURE

Juliette Mézenc, l'autrice accueillie pour cette nouvelle résidence, explore les différentes façons dont chacun habite le monde. Elle n'hésite pas à employer tous les moyens à sa disposition pour créer des œuvres « crossmédiées », aux multiples facettes. Son projet en cours : « Le journal du Brise-Lame », mêle texte et jeu vidéo. Elle réalise aussi des performances, des lectures et publie

des livres. Une partie de son travail se créant à plusieurs, elle participe souvent à des ateliers d'écriture en milieu scolaire ou avec des publics empêchés. Elle aime partager les points de vue et les sensations. Elle explore à travers la voix des autres de nouveaux territoires. Pour cette résidence, Juliette Mézenc aimerait aborder la notion de « Newtopie ».

UNE RÉSIDENCE ENTRE TINTÉNIAC ET HÉDÉ-BAZOUGES

Après une première semaine de prise de contacts, fin septembre, avec les partenaires de la résidence, c'est au sein de la classe de CM2 de l'école Abbé Pierre de Hédé-Bazouges et d'une classe de 6^e du collège de Tinténiac, que Juliette Mézenc posera ses affaires durant 6 semaines entre novembre et décembre. L'autrice animera 2 ateliers d'écriture de deux heures par semaine dans la classe de CM2 et un atelier par semaine dans la classe de sixième. Une rencontre publique sera également organisée pour faciliter l'échange avec les habitants du territoire. Juliette reviendra deux semaines en mars 2021 pour préparer la restitution des travaux réalisés avec les élèves.



Rénov'Habitat... Economisons notre énergie !

Info Energie - Rénov'Habitat Bretagne est un service du Pays de Saint-Malo à disposition gratuite de tous les habitants de la Bretagne romantique.

Il conseille les particuliers sur les solutions techniques pour rénover ou construire une habitation plus économe en énergie. Il répond également à toutes les questions liées à l'énergie dans l'habitat et informe sur les aides financières mobilisables.

Pour avoir une première idée des aides financières existant pour vos travaux d'économie d'énergie, rendez-vous sur le site Internet du Pays de Saint-Malo :



<http://www.pays-stmalo.fr/les-aides-financieres-pour-mes-travaux-d-economie--C232.html>

Pour rencontrer le service, deux solutions :

- Maison France Services à Combourg - le 3^e vendredi du mois - sur rendez-vous au 02 23 16 45 45.
- Maison de l'Habitat à Saint-Malo - du lundi au vendredi de 13 h 30 à 17 h 30 sur rendez-vous au 02 99 21 17 27.

SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne

RESTAURATION DU GUYOULT ET DE SON AFFLUENT LE TERTRE BINTIN À DOL-DE-BRETAGNE

Le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne (SBCDol) poursuit son programme de travaux en faveur de la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

Il vient de réaliser une opération de restauration du Guyoult et de remise en fond de vallée du Tertre Bintin, un de ses affluents. Ces deux cours d'eau sont situés sur la commune de Dol-de-Bretagne à proximité de la nouvelle déviation sud-est de la ville.

Le site présente de vastes zones humides assurant un rôle de champ d'expansion de crue et permettant le stockage d'eau lors des débordements du Guyoult. La morphologie* fortement dégradée des cours d'eau (curages répétés depuis de nombreuses années...) ne permettait plus au site d'assurer des fonctionnalités hydrauliques optimales (régulation des crues, soutient des débits de la rivière en période d'étiage...).

**La morphologie des cours d'eau correspond à la forme que les rivières adoptent en fonction des conditions climatiques et géologiques (nature du sol, débit, pente, granulométrie du fond...). La morphologie fait donc référence aux caractéristiques physiques du « contenant » par opposition à l'eau, le « contenu ».*

Une opération d'envergure pour retrouver un fonctionnement hydraulique harmonieux

La recreation du lit du Tertre Bintin sur 1 650 m a permis de reconnecter 139 714 m² de zones humides (peupleraies et saulaies à phragmites, jonçaises, cariçaie...) avec le cours d'eau et de restaurer un fonctionnement hydraulique harmonieux. Le projet intégrait aussi une restauration du Guyoult sur 540 m par une diversification de ses habitats (des matériaux pierreux tels que graviers et blocs

ont été injectés dans le cours d'eau pour retrouver un fond plus naturel...). La concertation menée en amont avec l'exploitant agricole et les propriétaires des parcelles concernées a permis d'aboutir à des aménagements favorisant des pratiques pastorales respectueuses de l'environnement (installation de « pompes à museaux », pose de clôtures afin d'éviter l'abreuvement direct des bovins au cours d'eau, aménagement de passages pour les engins...) donnant ainsi une forte valeur environnementale au projet.

A terme, les cours d'eau doivent présenter des caractéristiques d'autoépuration fortes et favoriser le retour de cortèges biologiques plus diversifiés et plus adaptés (truites fario, vairons, insectes aquatiques...). Les nouvelles fonctionnalités du site permettront d'assurer un gain en termes de qualité d'eau, de conserver un champ d'expansion de crue et de préserver des pratiques pastorales.

Cette opération sera bénéfique à plusieurs titres : elle aura aussi un impact positif sur la qualité de l'eau en aval de ce secteur ainsi que sur l'état des populations piscicoles. Elle permettra de préserver un paysage agricole de bocage ainsi qu'une richesse floristique et faunistique.

CHRISTOPHE FAMBON, RÉÉLU PRÉSIDENT DU SBCDOL POUR COORDONNER LA GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

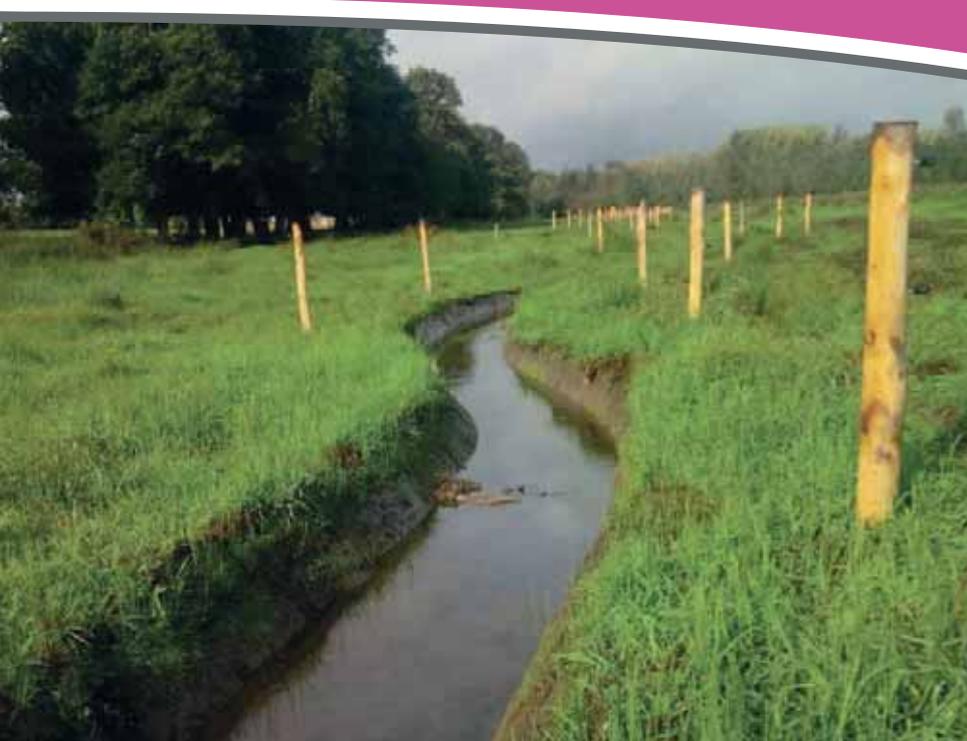
Suite aux dernières élections municipales, les membres du Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne (SBCDol) se sont réunis le 17 septembre 2020 à Bagger-Pican pour installer leur nouveau comité syndical et élire leur président et vice-président(e)s.

Christophe Fambon, délégué de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St-Michel et Maire de Roz-sur-Couesnon a été élu à la présidence du SBCDol à l'unanimité. Il s'agit de son troisième mandat à la tête du syndicat. Celui-ci a remercié chaleureusement les membres de l'assemblée pour la confiance témoignée.

Ont été élus aux 4 vice-présidences :

- 1^{er} Vice-président : Jean-François RICHEUX, délégué de Saint-Malo Agglomération - Maire de St-Père Marc-en-Poulet,
- 2^e Vice-président : Gaël LEPORT, délégué de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St-Michel - Conseiller municipal de St-Marcen,





- 3^e Vice-présidente : Christelle BROSELLIER, déléguée de la Communauté de communes Bretagne romantique – Maire de Mesnil-Roc'h,
- 4^e Vice-présidente : Laurence QUERRIEN, déléguée de Saint-Malo Agglomération - Conseillère municipale de Cancale.

LE COMITÉ DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE ADOPTE LE SDAGE 2022-2027 ET LE PROPOSE À LA CONSULTATION DU PUBLIC

Le jeudi 22 octobre 2020, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027 et son programme de mesures. Du 15 février au 15 août 2021, le public pourra s'exprimer et donner son avis sur ce document.

Le SDAGE et son programme de mesures sont des documents de planification dans le domaine de l'eau établis à l'échelle du bassin hydrographique Loire-Bretagne (155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain allant de la pointe du Finistère au Mont-Gerbier-De-Jonc) par le comité de bassin Loire-Bretagne. Ils définissent, pour une période de 6 ans les grandes orientations pour garantir la gestion de l'eau et la préservation des milieux aquatiques, l'atteinte des objectifs fixés par l'Europe et les actions à conduire sur le terrain.

Le SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne doit être compatible avec le SDAGE. Il décline localement les orientations et les dispositions énoncées dans celui-ci en les complétant si nécessaire.

Le projet de SDAGE 2022-2027 reconduit l'objectif établi par son prédécesseur, le SDAGE 2016-2021 : **61 % des cours d'eau en bon état écologique (contre 24 % actuellement)**. Des objectifs fixés qui vont dans la droite ligne des conclusions des Assises de l'eau, tels que 100 % des stations de traitement des eaux usées conformes en 2027, la réduction des nitrates et pesticides pour une eau brute destinée à la consommation humaine de qualité ou encore la réduction des prélèvements sur les territoires en tension.

Pour la première fois, le prochain SDAGE devrait prendre en compte la problématique « norovirus » dans les eaux littorales. Pour rappel, en janvier 2020 les ostréiculteurs et mytiliculteurs de la Baie du Mont Saint-Michel ont été sévèrement touchés par la fermeture sanitaire de deux zones

de production conchylicole due à une contamination d'huîtres par le norovirus de la gastro-entérite. Des dispositifs devront être mis en place pour faire face à ce genre de crise sanitaire.

Par ailleurs, près de 50 % des modifications de texte apportées à ce projet sont liées à la prise en compte du changement climatique. Le programme comporte 11 000 mesures pour 3,6 milliards d'euros, soit 45 euros par habitant et par an.

La Commission Locale de l'Eau chargée de mettre en œuvre le SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne sera consultée sur le projet de SDAGE au cours du 1^{er} semestre 2021. Le public sera aussi invité à donner son avis sur ce projet du 15 février au 15 août 2021.

> Pour en savoir plus : <https://agence.eau-loire-bretagne.fr> et dans votre mairie à partir du 15 février 2021 pour donner votre avis !

Besoin d'infos, remarques à apporter, contactez-nous :
Commission Locale de l'Eau du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne

Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne (SBCDol)

1 avenue de la Baie
Parc d'activités Les Rolandières
35120 Dol-de-Bretagne
Tél. 02 57 64 02 54
contact@sage-dol.fr

Retrouvez toutes les informations et l'actualité du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne et du SBCDol sur www.sage-dol.fr



Fête du Travail : samedi 1^{er} mai
 Armistice 1945 : samedi 8 mai
 Ascension : jeudi 13 mai
 La Pentecôte : dimanche 23 juin
 Lundi de la Pentecôte : 24 juin

Fête Nationale : mercredi 14 juillet
 Assomption : dimanche 15 août
 Toussaint : lundi 1^{er} novembre
 Armistice 1918 : jeudi 11 novembre
 Noël : samedi 25 décembre

Mai

	L	M	M	J	V	S	D
						1	2
18	3	4	5	6	7	8	9
19	10	11	12	13	14	15	16
20	17	18	19	20	21	22	23
21	24	25	26	27	28	29	30

Juin

	L	M	M	J	V	S	D
22		1	2	3	4	5	6
23	7	8	9	10	11	12	13
24	14	15	16	17	18	19	20
25	21	22	23	24	25	26	27
26	28	29	30				

Juillet

	L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3	4
27	5	6	7	8	9	10	11
28	12	13	14	15	16	17	18
29	19	20	21	22	23	24	25
30	26	27	28	29	30	31	

Août

	L	M	M	J	V	S	D
							1
31	2	3	4	5	6	7	8
32	9	10	11	12	13	14	15
33	16	17	18	19	20	21	22
34	23	24	25	26	27	28	29

Septembre

	L	M	M	J	V	S	D
35				1	2	3	4
36	6	7	8	9	10	11	12
37	13	14	15	16	17	18	19
38	20	21	22	23	24	25	26
39	27	28	29	30			

Octobre

	L	M	M	J	V	S	D
					1	2	3
40	4	5	6	7	8	9	10
41	11	12	13	14	15	16	17
42	18	19	20	21	22	23	24
43	25	26	27	28	29	30	31

Novembre

	L	M	M	J	V	S	D
44	1	2	3	4	5	6	7
45	8	9	10	11	12	13	14
46	15	16	17	18	19	20	21
47	22	23	24	25	26	27	28
	29	30					

Décembre

	L	M	M	J	V	S	D
48				1	2	3	4
49	6	7	8	9	10	11	12
50	13	14	15	16	17	18	19
51	20	21	22	23	24	25	26
52	27	28	29	30	31		

DIMANCHE 9 MAI

Commémoration de la victoire
 du 8 mai 1945 et Fête des
 « Classes 0 et 1 » !

(UNC Anciens Combattants et Comité
 des Fêtes)

JEUDI 13 MAI

Fête annuelle communale du jeudi
 de l'Ascension : concours de pêche,
 repas, concours de palets, jeux
 plein-air et vide-greniers.

(Comité des fêtes)

MERCREDI 2 OU 9 JUIN

Challenge Jean-Baptiste Courtais

(Association Boules Bretonnes
 Lourmais)

**UN MERCREDI
 DE SEPTEMBRE**

Repas Moules-frites

(Association Boules Bretonnes
 Lourmais)

JEUDI 11 NOVEMBRE

Cérémonie de l'armistice
 du 11 novembre 1918

(UNC Anciens Combattants)

SAMEDI 29 NOVEMBRE

Repas des Aînés

(CCAS de Lourmais)

MERCREDI 1^{ER} DÉCEMBRE

Assemblée générale

(Association Boules Bretonnes
 Lourmais)

DIMANCHE 5 DÉCEMBRE

Hommage aux combattants AFN

(UNC Anciens Combattants)

DIMANCHE 11 DÉCEMBRE

Noël des enfants

(Comité des fêtes)



Dons du sang

Lundi 1^{er} février, mardi 2 février, lundi 12 avril, lundi 21 juin, lundi 30 août et lundi 8 novembre 2021. Toutes ces collectes auront lieu à l'Espace Malouas de Combourg de 10 h à 13 h et de 15 h à 18 h 30.

Noces de diamant

De Paulette et d'Abel Souquet

Samedi 17 octobre Paulette et Abel Souquet ont fêté leurs 60 ans de mariage à la mairie, entourés de leurs enfants.

Monsieur François Bordin, Maire, a célébré la cérémonie et a retracé l'histoire du couple.

« Paulette est née en avril 1936 à Baguer-Morvan, dans une famille de quatre enfants. Abel est né en décembre 1937 à Lourmais, d'une famille de deux enfants. Paulette et Abel se connaissent depuis leur jeunesse. Ils se sont croisés dans le bourg de Lourmais où ils habitaient tous les deux mais leur premier rendez-vous a eu lieu en 1956 à mi-chemin entre les deux fermes familiales. C'est lors de cette rencontre que le couple fut touché par les flèches de Cupidon. Ils sont séparés en 1958 par le départ d'Abel au service militaire où il fut envoyé en Algérie. Commencent de longs échanges entre les deux amoureux par le biais d'une correspondance. C'est en mai 1960 qu'Abel est de retour à la vie civile. Leur mariage fut célébré le 11 octobre 1960 en mairie de Lourmais. Ils ont alors 23 ans pour Abel et 24 ans pour Paulette.

De cette union sont nés trois enfants, Jean-Paul en 1961, Maryvonne en 1962 et Isabelle en 1969. Leurs conjoints et douze petits-enfants (âgés aujourd'hui de 16 à 35 ans) ont ensuite agrandi la famille.

Paulette et Abel passent toute leur vie dans leur ferme de la Barre à



Lourmais, où ils ont exercé ensemble le métier d'agriculteur. Une vie bien remplie. Très investi dans la vie de la commune, Abel Souquet a assumé plusieurs mandats municipaux en tant que conseiller municipal et adjoint au maire pendant 24 ans. En tant que bénévole, il a été Président de l'association "La Boule Bretonne". Chaque année, il met aussi son étang à disposition du comité des fêtes pour le concours de pêche.

Paulette, très discrète mais complice de son mari, est toujours prête à donner un coup de main lors des manifestations sur la commune. »

Après la lecture de l'acte de mariage, le couple a reçu un bouquet de fleurs et un diplôme.

François Bordin conclut « Nous sommes très heureux de vous voir

fêter, entourés de ceux qui vous aiment, ces noces qui viennent couronner 60 ans de vie commune. Réjouissez-vous légitimement de ce bail signé dans votre jeunesse, avec l'esprit sain et solide des cœurs fidèles. »





Phoenix Concept
PHOTOGRAPHIE



Phoenix Concept
PHOTOGRAPHIE